

ABBÉ G. PONDAVEN.  A.

**Le Recrutement ecclésiastique
et
les Écoles secondaires
dans le Léon
après la Révolution**



**SAINT-POL-DE-LÉON
KEROUZÉ
PENMARCH**

QUIMPER

**IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCC^e, PLACE SAINT-CORENTIN, 54
1918**

Le Recrutement ecclésiastique
et
les Ecoles secondaires
dans Le Léon après la Révolution (1)

I. — LES ANCIENNES VOCATIONS

II — LES ECOLES SECONDAIRES:

*Les Presbytères. — Le Pensionnat de Kérouzéré.
L'Institution de Penmarc'h. — Le Collège
de Saint-Pol*



I — Les anciennes vocations

Lorsqu'à l'aurore du XIX siècle, Bonaparte conclut avec le Souverain Pontife, Pie VII, ce contrat de haute sagesse politique que fut dans son principe, sinon toujours dans ses applications, le Concordat, la France chrétienne put de nouveau respirer dans la paix et se livrer à l'espoir.

Non point qu'il n'y eût qu'à se laisser vivre ! Bien au contraire, puisque dans notre patrimoine religieux presque tout, ou autant dire, se trouvait à refaire.

Mais riche de l'immortalité assurée par son Fondateur, l'Eglise, « éternelle recommenceuse », allait se

(1) Nous remercions M. le chan. Peyron de son obligeance à nous documenter.

dégager rajeunie de ses cendres et de ses ruines (1).

Parmi les préoccupations qui absorbèrent alors l'âme des Evêques, figuraient le relèvement des études (2), et la réorganisation du personnel ecclésiastique (3).

Deux œuvres parallèles, car vouloir former des prêtres obligeait, indépendamment de tout autre motif, à créer et à développer les centres d'instruction secondaire.

La Révolution, et si violemment ! avait décimé le clergé : l'échafaud, les détentions au château de Brest, dans la Charente et à Cayenne, l'exil d'Angleterre et

(1) Une chose bien frappante dans la correspondance ecclésiastique que nous avons consultée, c'est le peu de place qu'y tiennent les gémissements et les récriminations, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre. Esprits peu disposés aux élégies, ceux qui se sont faits alors les ouvriers des reconstructions nécessaires, avaient le regard habituellement tourné, non vers le passé mort, mais vers l'avenir.

(2) « Depuis 1792, écrit le Chan. Péron, ancien principal du collège de Léon, dans un mémoire adressé au gouvernement en 1805, la jeunesse du pays est dépourvue de toute école publique. Elle marche dans les ténèbres de l'ignorance ; à peine sait-elle lire, écrire, combiner quelques chiffres ».

Cambry, qui certes n'est point un contre-révolutionnaire, fait un tableau encore plus assombri. « Des districts entiers n'ont aucun des moyens nécessaires pour s'instruire. Les écoles sont désertes ; des ivrognes sont chargés de l'instruction publique, des sauvages de former les mœurs, des écoliers de professer les lois et la morale. Pour ajouter aux ravages de l'ignorance, des plans partiels, sans unité, sans universalité. Les communes n'ont plus un livre, etc. »

(Cambry, catalogue des objets échappés au vandalisme, p. 79).

(3) La question allait présenter de particulières difficultés dans le Finistère où les Evêques auraient à connaître et à gouverner des ecclésiastiques ayant appartenu à 5 évêchés : Léon, Cornouaille, Tréguier, Vannes et Dol. (Restauration du culte par M. le Chan. Peyron, p. 10 et 36).

« Au mois de Fructidor an XI, le clergé du Finistère n'était pas encore organisé. » (Annuaire du Finistère, an XII).

d'Espagne, avaient fait leur œuvre. Des plus réduits étaient les survivants de la grande tourmente.

A vrai dire, la crise était plus lointaine et se rattachait à des causes bien antérieures. Durant toute la dernière moitié du XVIII^e siècle, on avait souffert dans le Léon, d'une insuffisance numérique de la milice cléricale. De 1600 le chiffre des prêtres était, vers 1760, tombé à 400 (1).

(1) Arch. de l'Evêché. On attribuait cette diminution au défaut de ressources des familles, malgré les secours offerts par le collège de Léon aux étudiants peu fortunés. (Les classes indigentes, en effet, fournissaient presque toutes les vocations).

« Le clergé du Léon, ce clergé distingué par ses vertus et ses lumières, comptait à peine trente individus qui ne fussent pas roturiers. » (Mémoire de M. Péron, 1805).

Une autre cause du fléchissement numérique signalé, étaient les fréquentes épidémies occasionnées par les guerres maritimes.

En particulier, au cours du terrible fléau de 1757 qui, rien qu'à Brest, fit, dit-on, 10.000 victimes, il meurt 42 prêtres du diocèse de Léon (dont M. l'abbé Chambellan, Vicaire Général), dans les paroisses et les hôpitaux de cette ville. D'autres ont dit le dévouement, en cette occasion, du personnel médical. Il convient que nous signalions le non moins magnifique exemple d'un clergé qui, pour un total de 59 décès, pouvait en inscrire 42 au martyrologe du dévouement. Un tel chiffre vaut qu'on le relève.

De leur côté les Religieux payèrent héroïquement leur tribut. Carmes, Jésuites et Capucins transformèrent leurs couvents en hôpitaux. Deux supérieurs de Jésuites succombèrent, les P. P. Planquois et Joblet. (Echo paroiss. de Brest, 17 août 1902).

Le Registre des Récóllets (Mairie de Lesneven), indique aussi le décès du P. Antoine de Padoue du Laurent, mort à l'hôpital de la marine, le 2 décembre 1757).

Des recherches suivies feraient certainement connaître bien d'autres héroïsmes. (Voir les études de MM. Delpeuch et Keisser, sur cette épidémie de 1757. Bulletin de la Société Académique de Brest).

En 1779, nouveau fléau, nouveaux dévouements, nouvelles victimes. La seule paroisse de Saint-Louis perd 6 prêtres.

Au surplus, il faut se rappeler que les monastères où le service paroissial avait jusque là trouvé de précieux auxiliaires, furent quasi dépeuplés par la Commission des Ré-

Aussi quand sévirent les mesures persécutrices de la fin du siècle, elles ne firent que mutiler plus profondément un arbre déjà trop émondé. C'est pourquoi on ne sera pas étonné que M. de Troérin, faisant les fonctions de Vicaire Général, répétait à diverses reprises, en 1804 (1) : « La disette de prêtres est effrayante », et on comprendra le grave souci des Evêques concordataires, Mgr André et Mgr Dombidau de Crouseilhès. Ce dernier écrivait à son clergé et à ses fidèles : « Jetez un regard sur le petit nombre des Lévites. En 18 mois nous avons perdu 66 prêtres ; la vieillesse et les infirmités de ceux qui gouvernent les paroisses, et surtout l'excès du travail, menacent de faire de nouveaux vides. Cette triste situation de notre diocèse que nous venons de vous exposer, nous n'en avons pas exagéré la désolante vérité ; nous craignons plutôt de l'avoir affaiblie par nos expressions. Plus de 50 paroisses sont sans prêtres ».

Les lignes qui vont suivre essaieront de relater une partie des efforts qui furent alors tentés, et qui, simultanément, aboutirent d'une part à doubler les rangs de la phalange sacrée, et d'autre part, à réédifier les établissements d'études.

guliers instituée par Louis XV en 1766, ce qui explique le nombre relativement très restreint des Religieux dans les maisons du Léon aux débuts de la période révolutionnaire.

Franciscains : 5 à Roscoff, 15 à Brest, 3 à Notre-Dame des Anges, en Landéda ; (7 à Morlaix), 5 à Landerneau.

Carmes : 12 à Brest ; 6 religieux prêtres à Saint-Pol.

Minimes de Saint-Pol, 2 religieux prêtres.

Cisterciens du Relecq, 4.

Bénédictins de Saint-Mathieu, 5.

(Pour tout le département du Finistère, d'ailleurs, le nombre des religieux, tant mendiants que rentés, ne s'élevait pas à 150). — ((Expilly, Evêque du Finistère, par M. le Chan. Pilven, p. 50).

(1) Il n'y eut cette année-là qu'un seul prêtre ordonné. (Chan. Peyron, Notice sur les Séminaires).

Pour apporter au ministère paroissial les renforts immédiats qu'il réclamait, la mesure la plus simple fut de rechercher les jeunes clercs que la Révolution avait trouvés dans les séminaires et qu'elle avait chassés. On allait obtenir ainsi, comme on dirait aujourd'hui, un premier contingent de « récupérés ».

Des hommes de cœur et de zèle, par exemple M. le chan. Péron (2), naguère principal du collège de Saint-Pol, s'employèrent à ranimer et à rassembler les vocations dispersées.

Ce dernier surtout, était bien l'homme le plus qualifié pour de telles recherches. En dehors de Saint-Pol, en effet, où il avait été nommé principal en février 1790, il n'y avait nul collège, ni petit séminaire dans le diocèse de Léon.

De plus, les Lazaristes, directeurs du grand séminaire, s'étant retirés (3), personne ne restait donc, si ce n'est M. Péron, qui connût vraiment les sujets auxquels on pouvait songer.

Son titre enfin de grand vicaire du dernier Evêque de Léon, lui donnait suffisamment d'autorité pour insister dans ses tentatives de pieux recrutement.

Il s'entremettait donc près de ceux qui, après avoir

(2) M. l'abbé Péron, Docteur en Sorbonne, après avoir étudié chez les Sulpiciens à Paris, passa par le séminaire de Nantes. Puis, presque dès la réorganisation du collège de Léon, Mgr de la Marche l'en nomma supérieur et le choisit comme Vicaire Général. En 1806, M. Péron reprit sa place à la tête de l'établissement. Nommé supérieur du grand séminaire et chanoine titulaire de Quimper, où d'ailleurs il ne résida point, il portait le titre de doyen du Chapitre, lorsqu'il mourut, le 2 septembre 1827, à l'âge de 76 ans. — On parlera ultérieurement avec plus d'ampleur de l'œuvre remarquable d'un homme qui mérite beaucoup mieux que ce trop bref rappel de sa féconde carrière.

(3) Le Supérieur, Luc Chantrel, émigré à Jersey (1792).

été ses élèves, étaient entrés dans l'ancien séminaire de Léon.

En 1804, il avait présenté à Mgr André une liste de 19 ordinands que le Prélat, alors résidant à Paris et qui « obtenait du premier Consul à peu près tout ce qu'il voulait, avait dû faire exempter de la conscription.

M. Péron écrivait encore à l'Evêque, en 1806 : « J'ai l'honneur d'adresser à votre Grandeur, un ancien élève de cette école, M. Roullain (1), neveu de M. Roullain, curé de Ploudalmézeau. Il était au séminaire quand la tourmente vint tout briser. Sa bonne conduite et ses talents font espérer qu'il servira utilement l'Eglise. Nous avons encore quelques sujets avec lesquels je correspond.

Je vois ceux qui (comme professeurs), peuvent faire

(1) Jean-Louis-Félix Roullain, de Saint-Pol de Léon (1769-1851), fils de Jacques Roullain, maire, et de Claudine Le Hir, « arrêté le 16 frimaire de l'an II, par ordre du comité de surveillance et détenu à Morlaix. Prêsumé prêtre, et avoir fait un voyage en Angleterre depuis la Révolution. A refusé de faire le service de la garde nationale ; n'a point accepté la constitution républicaine ; n'a point paru aux assemblées primaires ; a refusé, quoique commandé à cet effet, de se rendre à Morlaix, pour la fête nationale du 10 août dernier. » (Abbé Tanguy, Une ville bretonne, p. 234).

Directeur au grand séminaire de Quimper, 1808-1813, puis curé de Plougastel Saint-Germain, il succéda par la suite dans la cure de Ploudalmézeau, à son oncle, François-Marie Roullain (1749-1821), lequel est dit avoir jadis fait, et avec succès, des études à Paris.

En décembre 1807, nous voyons aussi que des lettres dimissoriales sont accordées en vue de la réception des ordres mineurs, à Paris, à René-Urbain Roullain (fils de Jean-Baptiste et de Françoise Mocaër), de Landerneau, lequel meurt le 23 juillet 1818, à 41 ans, desservant de St-Mathieu de Quimper, et professeur au grand séminaire où il se trouvait depuis 1810.

Ajoutons qu'en 1783, deux autres Roullain, de Landerneau, Henri et Jean-Baptiste sont inscrits comme élèves de 4^e et de 6^e, au collège de Saint-Pol.

refleurir ce collège. Ils sont dans les champs, dans les bureaux des municipalités de la campagne, ou à la tête de quelques petites écoles. Ces hommes précieux, respectables débris de l'ancien édifice (scolaire), risquent de demeurer perdus pour les lettres et le sacerdoce, comme l'eût très vraisemblablement été M. Cloarec, si je ne l'avais choisi et déterminé à venir travailler avec moi ».

Ces sujets dont parlait M. Péron, étaient des hommes marchant déjà sur la quarantaine. Appelés par la grâce et encouragés par les conseils de leur ancien maître, ils allaient prendre, ou reprendre rang dans la milice cléricale, en entrant au grand séminaire de Quimper.

Même quelques-uns d'entre eux avaient durant la Révolution, franchi la Manche, et étaient allés demander les saints ordres au dernier Pasteur du Léon. Tels ces neuf clercs qui, le 28 octobre 1791, s'embarquèrent, à Roscoff, sur la *Providence* (1).

(1) Citons, en indiquant pour chacun, si faire se peut, le dernier ou principal poste.

Alain Faujour, de Plouzévédé, 29 ans.

Jean Kerjean, (1755-), de Guipavas. Emigré de nouveau le 4 octobre 1792 ; sous-diacre.

Jean Bléas, (1764-1835), de Plougourvest ; recteur de Coat-méal.

Jacques Mallégol, (1766-1839), de Saint-Thégonnec ; Vicaire de Kerlouan.

Michel Cren, (1764-1826), de Sizun ; recteur de Loqueffret.

Jean Menguy, (1761-1820), de Lanrivoaré ; recteur de Kernouez.

Etienne-Olivier Tabou, de Lesneven, 25 ans ; émigra de nouveau comme prêtre le 29 septembre 1792.

Alain Le Roy, de Plounéventer ; mort recteur de Plougourvest, en 1825.

René Arzel, (1764-1807), de Recouvrance ; ordonné le 20 novembre 1791, par Mgr Le Mintier, Vicaire à Plabennec.

(Voir « Documents pour servir à l'histoire du clergé du Finistère pendant la Révolution », par M. le chan. Peyron, T. I., p. 313).

Il est possible que la liste que nous donnons en note des clercs « récupérés » de l'ancien régime, présente des lacunes. Raison de plus pour reconnaître qu'il n'y eut, après la période révolutionnaire, que des défections relativement peu nombreuses. Trente-cinq élèves étaient entrés au grand séminaire en décembre 1790 (1); la plupart, dignes en cela de leurs aînés, (parmi lesquels pour tout le Léon, on ne compte que 17 prêtres en service qui aient été jureurs. « De Baudry. *La Bretagne avant la Révolution* ») demeurèrent fidèles à leur vocation (2). C'est le fait qu'il était intéressant de mettre en lumière.

(1) Chan. Peyron, « Notice sur les Séminaires », p. 128.

(2) Voici une autre liste de ces jeunes gens déjà clercs, (ou qu'on peut présumer tels), sous l'ancien régime :

François Guilcher, de Taulé, mort sous-diacre en 1805.

François Poncin, (1767-1845), de Loc-Mélard ; tonsuré au petit séminaire dès 1789 ; reçut la suite des saints ordres 15 ans plus tard. Devint professeur de Saint-Pol, en 1806, et desservant de Roscoff.

François Quéménéur, (1764-1813), de Trégarantec ; tonsuré au petit séminaire dès 1789 ; professeur à Saint-Pol en 1808. Vicaire de Cléder.

Pierre Bothuan, (1767-1837), de Commana ; recteur de Kergloff.

René Le Borgne, (1763-1845), de Saint-Pol ; chapelain de Saint-Derrien.

Jean-Marie Clérec, (1768-1827), de Saint-Sauveur de Brest ; recteur de Saint-Mathieu de Quimper.

François Le Goff, (1763-1846), de Plouénan ; chan. hon. et curé de Saint-Pol. En 1792, il est dénoncé comme tenant publiquement école à Plouénan « au grand mépris de la loi ».

Jean-Marie Le Got, (1769-1835), de Plouescat ; recteur de Cléder.

Jean-Marie Le Jeune, de Plouguerneau ; prêtre en octobre 1805.

Guillaume Kéruzec, (1763-1832), de Plouénan ; recteur de Camaret.

Pierre-Marie Perrot, (1767-1842), du Bourg-Blanc ; recteur de Pluguffan.

Jean-René-François Quillévére Kerdu, (1754-1815), de Plouescat ; recteur de Locquirec.

A côté de ces jeunes gens déjà entrés dans la cléricature, il y en avait d'autres que la Révolution surprit au cours de leurs études et dont elle interrompit la marche vers le sanctuaire. C'étaient des éléments qu'il ne fallait pas perdre de vue. L'urgence exigeait même que l'on reçut ces jeunes gens tels quels, ou avec un supplément minimum d'études classiques. Ils avaient, très largement, l'âge requis. Les bouleversements sociaux n'avaient pu que les mûrir. Leur bagage de littérateurs et d'humanistes fut jugé pouvoir suffire. L'Evêque qui les reçut (4).

Louis Tanguy, (1762-1847), de Taulé ; Chan. hon. ; curé de Taulé.

(Pouvaient aussi avoir commencé leur temps de séminaire avant la Révolution, mais sans avoir encore reçu la tonsure) :

Joseph Cloarec, (1769-1848), de Guiclan ; professeur à St-Pol.

Etienne Liorzou, (1764-1819), de Guipavas ; vicaire à Plougastel-Daoulas.

Sébastien Louzaouen, (1762-1838), de Plouzané ; curé de Quimperlé ; aumônier des Dames de La Sagesse.

(1) Nous nous contenterons d'indiquer pour cette catégorie, ceux dont les noms sont portés sur les registres de l'ancien collège de Léon, mais non du nouveau.

Jean Bourhis, (1770-1845), de Plouvorn ; élève de 6^e en 1788 ; recteur de Ploudaniel.

Jean Cornen, (1762-1808), de Ploumoguier ; élève de 4^e en 1789 ; mort à Plouigneau.

Vincent Cozanet, (1764-1860), de Ploujean ; élève de 6^e en 1788 ; recteur de Carantec. On le trouve inscrit dès avril 1809 dans le personnel de Saint-Pol ; mais il avait déjà enseigné pendant 15 mois à l'Institution du château de Kérouzéré, dont le Directeur en demandant à l'Evêque ce nouveau collaborateur, écrivait : « C'est une faible santé, mais il peut s'attendre ici à tous les ménagements possibles. « Ménagements qui, apparemment, ne lui furent pas « ménagés », puisque ledit Cozanet avait tout simplement 86 ans quand il mourut.

Yves Goubin, (1769-1817), de Carantec ; en 6^e en 1788 ; vicaire à Ploudaniel.

Jean Grall, (1769-1817), de Saint-Pol ; en 4^e en 1789 ; vicaire à Plougasnou,

S'ils firent quelques études complémentaires, et où, nous ne savons. Peut-être, pour certains d'entre eux à Kérouzéré, pour d'autres dans leurs paroisses même. Toujours est-il que leur passage aux ordres, sous les évêchés de Mgr André ou de Mgr Dombidau, est antérieur à la réouverture du collège de Saint-Pol.

Ce qu'il y a de sûr encore, c'est que leur formation littéraire était si peu terminée, que M. Péron disait à l'Evêque : « Ordonnez-les si vous voulez; mais ils auraient besoin de retourner au collège après leur ordination. » (1).

De fait, on vit entrer au séminaire des élèves qui n'avaient fait que leur 4°. (En 1807; Mgr Dombidau, sous la pression des circonstances, obligea une douzaine d'écoliers de 3° et de 4° du collège de Saint-Pol à se rendre à Quimper pour commencer leurs études théologiques).

II. — LES ÉCOLES SECONDAIRES

Les écoles presbytérales

Ce que nous venons de voir jusqu'ici n'a été que l'utilisation des vocations préexistantes. Rien n'était plus indiqué pour parer aux premiers besoins.

Etienne Ségalen, (1771-1819), de Plouédern ; en 5° en 1789; recteur de Carantec.

Louis Péron, (1771-1807), de Plouénan ; en 4° en 1788, professeur à Saint-Pol.

Yves Raguénès, (1769-1827), de Plouzané ; en 4° en 1789; curé de Daoulas.

(1) Ainsi Alain Le Roux, clerc tonsuré de Taulé, est en 2° à Saint-Pol, 1808.

Bien mieux, Guillaume Jestin, après avoir reçu la tonsure en avril 1806, retourne au collège où nous le trouvons écolier de 36 ans, en 5°. (Mort en 1853. Fut curé du Huelgoat).

Mais il fallait songer à quelque chose de plus régulier. En conséquence, on s'efforça de discerner les dévouements nouveaux et de réunir les éléments qui paraissaient aptes à faire des études, à tout le moins suffisantes.

Rien de plus simple en apparence. Pourtant, où trouver un personnel enseignant ? Où même recruter les élèves ? Les ressources des familles étaient si réduites !

En outre, il fallait, non des enfants, vocations à long terme, pouvant latiniser à loisir durant sept ou huit ans, mais bien des jeunes gens, voire des hommes faits, auxquels une culture intense et hâtive pourrait ouvrir sans délai, les portes d'une école théologique (1).

Mais à les choisir tels, on courait immédiatement le risque de les voir saisis par la conscription, et promenés à travers toute l'Europe, dans l'aventureuse carrière des armées impériales.

Un premier personnel enseignant se trouva dans les cadres même des prêtres en activité. Surchargés par le soin de leurs paroisses, éprouvés par des infirmités faciles à comprendre en raison des épreuves traversées, quelques recteurs et curés prirent cependant sur leurs maigres loisirs, pour enseigner les rudiments indispensables à des élèves dont, parfois, certains les dépassaient par l'âge, et dont ils s'occupèrent durant 7 à 8 années, comme au collège.

De ces professeurs d'occasion, il en était qui avaient fait leurs preuves en exil. Ainsi, quand les prêtres bretons réfugiés à Mondonedo (Espagne), rentrèrent en

(1) Un de ceux qui se présentèrent, ayant à commencer de toutes pièces ses études, en vue du sacerdoce, fut un M. Kermarrec, ancien militaire, pensionné du gouvernement, à la tête de ses 30 ans de services et de ses 50 ans d'âge. Toutefois, son projet demeura, croyons-nous, sans suite.

France, en 1802, le Chapitre de cette ville répondit à leurs adieux par un hommage qui mettait en relief leurs vertus sacerdotales et leur talent pour l'éducation de la jeunesse (1).

On en sera moins surpris si on veut se souvenir que la plupart avait en quelque sorte, fait un apprentissage aux temps de l'ancien régime.

« Il y avait jadis des instituteurs isolés dans les différentes parties du diocèse, écrivait M. Péron qui, dans le mémoire déjà cité, ajoutait : « Le collège de Léon pouvait (grâce à ses 8.600 livres de revenus, et à une administration économe et sage), admettre les pauvres comme les riches. Les premiers instituteurs des uns et des autres étaient les ecclésiastiques (des paroisses). Ils se faisaient un plaisir d'apprendre à la jeunesse les principes des langues de Paris et de Rome. Ils recevaient d'ailleurs pour cela, des encouragements annuels, et étaient récompensés en raison du nombre et des mérites des élèves qu'ils mettaient au collège. Ces récompenses montaient annuellement à une somme de 2000 à 2400 livres ».

Bien fini, après la Révolution, ce régime des récompenses et des primes à l'éducation. Mais le zèle sacerdotal n'en saura pas moins préparer à l'Eglise de nouveaux ministres. Les collèges n'existant pas encore, les écoles presbytérales combleront la lacune.

A Bodilis, par exemple, un recteur dévoué donnera tous ses soins à former de jeunes lévites à la science et à la piété, et en conduira un bon nombre jusqu'au grand séminaire. M. de Poulpiquet, Vicaire Général, écrit dans une lettre : « M. Mével, qui nous a élevé tant de sujets et nous en élève encore, demande exemption

(1) Voir Chan, Peyron, « Restauration du culte », p. 8.

de la conscription pour son neveu, Olivier Abgrall » (1).

On vit, dit aussi M. le chan. Peyron, accourir de tous côtés, des jeunes gens baptisés par M. Mével, pendant la Révolution, et venant chercher au vieux presbytère du Bugn, les premiers éléments de latin, afin de pouvoir à leur tour se dévouer aux âmes. » (Notices sur les paroisses, Bodilis).

En fait, nous comptons une quinzaine de prêtres fournis par la seule paroisse de Bodilis, durant le recatorat de M. Mével.

M. de Poulpiquet était d'autant mieux disposé à louer chez un recteur ce travail d'éducation, que lui-même s'y était adonné avec ardeur dans sa cure de Plouguerneau. « Son zèle, dit une note de 1804, est de former des jeunes gens à l'état ecclésiastique, et il en a déjà formés de bons » (2).

(1) Yves Mével, (1750-1829), de Plounéventer ; prêtre en 1779 ; signe en 1790 au décès de son oncle, Jean Dieu Mével de Lesvéoc, maire de la paroisse. Porté sur la liste officielle des émigrés en 1792, mais resté dans le pays. Recteur de Bodilis en 1804. (Extrait d'un travail manuscrit de M. Soubigou, de Plounéventer, sur cette paroisse).

Voici l'épithaphe gravée sur sa tombe :

« *Hic jacet eximius rector cultorque juvenia*

« *Et pater, et medicus, pastor amorque gregis* ».

« Ici repose cet excellent recteur et éducateur,

« A la fois père, médecin, pasteur aimé et vénéré de son troupeau. »

(2) Comme élèves de Plouguerneau qui ont dû recevoir leur formation au presbytère de cette paroisse :

Jean-Marie Le Jeune, (déjà cité) ; minordé en 1804 ; prêtre en 1805.

Hervé Omnès, (1771-1812) ; tonsuré en 1805 ; vicaire de Plouzané.

Jean-Marie Le Roux, (1781-1815), tonsuré en 1805 ; vicaire à Plonévez-Lochrist.

Nous connaissons quatre autres élèves, en 1807, de l'école de Plouguerneau, Cabon, Saliou, Uguen, Kerbrat. Ils nous sont cités comme prochainement soumis à l'appel sous les drapeaux. Or, ces quatre conscrits n'étaient encore tout bonnement qu'en 7^e.

Les prêtres dont les noms suivent ont également dû étudier dans leurs paroisses :

Devenu Grand Vicaire il écrivait : « Le nombre des étudiants pour l'état ecclésiastique diminue dans les collèges ; il faudrait multiplier les petites écoles pour assurer le recrutement du séminaire. Ces établissements nous sont peut-être même plus nécessaires que les collèges. Le paysan aisé qui trouve à sa porte une école de latin, y fait facilement étudier ses enfants qu'au besoin il envoie ensuite au collège. Nous avons plusieurs fois reçu au séminaire des sujets qui ont très bien réussi, quoiqu'ils n'eussent pas du tout fait de collège » (1).

Aussi M. de Poulpiquet en quittant Plouguerneau, dut-il s'assurer que l'école presbytérale ne souffrirait pas de son départ. Grâce à lui sans doute, l'Evêque y envoya un prêtre instituteur qui fit merveille. Son école en effet compta jusqu'à 18 élèves (1).

Paul-Augustin Mingant, (1771-1818), de Plouénan ; prêtre en mars 1807 ; recteur de La Martyre.

Yves Quéré, (1790-1819), de Plouénan ; prêtre en mars 1807 ; vic. de Saint-Thégonnec.

Jean Goulliou, (17 -18), de Ploudaniel ; prêtre en mars 1807 ;

François-Marie Mao, (1772-1853), de Plougouzel ; prêtre en août 1807 ; recteur de Guimiliau.

Jean Corre, (1782-1834), de Roscoff ; prêtre en août 1807 ; recteur de Guimiliau.

Jean Corre, (1782-1857), de Mespaul ; chan. hon. ; recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Jean-Marie Huguen, (1772-1824), de Ploudaniel ; recteur de Henvic.

Laurent Prigent, 1763-1827), de Saint-Pol de Léon ; vicaire de Plouégat-Guerrand.

Hervé Bohic, 1766-1827), de Henvic ; recteur de Plourin-Morlaix.

Yves-François Milin, de Plougoulin ; sous-diacre en septembre 1804.

Claude Mével, (1768-1818), de Gouesnou ; rect. de Mellac.

Louis Milin, (1780-1852), de Plougoulin ; recteur de Saint-Pierre-Quilbignon.

François Léon, (1763-1820), de Lannilis ; vicaire de Briec.

(1) « Monseigneur Dombidau de Crouseilles », par M. le Chan. Pilven, p. 228 et 229. Du même auteur. « Le petit Séminaire de Pont-Croix », Bulletin dioc., année 1906.

« A Kersaint-Plabennec, écrit encore M. Peyron, (Notices sur les paroisses), nous trouvons un spécimen des écoles presbytérales. Le recteur, M. Le Corre, a, (en 1808), trois écoliers au latin ; il y compte mettre d'autres après Pâques ; il en a encore quatre qui savent la grammaire française et les 4 règles, et beaucoup un peu moins avancés. Ces enfants lui donnent bien de l'occupation, vu qu'ils ont deux classes par jour. Ayant en plus le soin de sa paroisse, ce recteur n'a pas une heure à perdre ». On le croit sans peine !

M. Calvarin, recteur de Lampaul-Ploudalmézeau, utilisait aussi ses talents de littérateur à former des élèves pour le collège de Saint-Pol. Il y faisait entrer 6 d'un coup, au commencement de 1807, et déclarait en avoir encore 7 en préparation, dont l'un sujet à la conscription. (Id. Notices sur les paroisses).

Dans une lettre à l'Evêque, (27 février 1806), en vue de demander des professeurs, le principal de Saint-Pol écrivait : « Je désire avoir M. Le Gall ; mais peut-être préférera-t-il son école de Plougar qui a de grands attraits pour lui. » (1).

Cette école de Plougar d'ailleurs, survécut au départ de M. Le Gall, car en 1817, nous la trouvons encore dirigée par le desservant de la paroisse, M. Bourhis.

(1) Augustin-Marie Le Gall, (1765-1825), de Saint-Pol, avait déjà été professeur au collège, de 1790 à la fermeture.

Ce doit être ce Le Gall qu'on trouve étudiant à Paris, aux Robertins, en 1783, en même temps que M. Costiou, professeur au grand séminaire de 1807 à 1817. Emprisonné sous la Révolution, il réussit à s'échapper. Mais sa sœur Claudine, coupable d'avoir favorisé l'évasion, fut incarcérée à son tour, 18 Brumaire, an II. (Abbé Tanguy, « Une ville bretonne sous la Révolution »). Le Gall reprit du service sous les ordres de M. Péron, et mourut au collège, en 1825. Il était resté simple diacre.

A la même date aussi, il y a à Morlaix, une école tenue par M. Kéramanach (1).

Une autre a à sa tête un M. Transcheven (?).

En maints endroits, on le voit, de bons ouvriers s'efforçaient de reconstruire, et ainsi, ce sont, (selon le mot légèrement dédaigneux de M. Péron, lequel néanmoins ne méconnaissait pas leurs services), ce sont « ces grammairiens de campagne » qui permirent au nouveau diocèse de Quimper et de Léon, de franchir une passe particulièrement difficile. Leur initiative prévoyante, assumant souvent le soin des deux enseignements, primaire et secondaire, sut continuer la lignée du sacerdoce. Suprême éclat de l'œuvre de dévouement par laquelle, au XVIII^e siècle, le séminaire s'alimentait d'excellentes recrues venant de tous les points du diocèse, s'adjoindre aux 20 sujets que préparait en moyenne, par an, le collège de Léon.

Il n'entre point dans notre dessein de parler de l'Ecole que fonda à Landerneau, Emmanuel Pillet, curé constitutionnel de cette ville. Il avait à cet effet, acquis la maison des Capucins, et son établissement se trouve indiqué dans l'annuaire de l'an XII, comme pouvant recevoir 70 pensionnaires.

Nous ne voulons étudier que les institutions fonctionnant avec l'approbation et sous la direction du premier pasteur du diocèse, et ce n'était point ici le cas (2).

(1) Jean-Louis Kéramanach, (1790-1860), de Loqueffret ; élève du collège de Saint-Pol sous le premier empire ; vicaire, puis curé-archiprêtre de Morlaix.

(2) M. Pillet aurait vivement désiré pouvoir présenter ses élèves au grand séminaire. Mais on lui avait fait entendre qu'ils n'y seraient pas reçus.

A la Restauration, le Grand Maître de l'Université lui retira toute autorisation d'enseigner. (Bulletin diocésain, avril 1917. Notice sur Landerneau, par MM. les chan. Peyron et Abgrall).

Le Pensionnat de Kérouzéré

A 7 kilomètres environ de Saint-Pol, en la paroisse de Sibiril, s'élève un château, aujourd'hui monument historique, ancienne forteresse des seigneurs de Kérouzéré. Bien connu des touristes, il réveille chez beaucoup d'entre eux, le souvenir du siège mémorable qu'en firent victorieusement les Ligueurs, en 1590, et qu'a rapporté le Chan. Moreau (1).

Ce qu'on sait moins, c'est qu'au début du XIX^e siècle, des écoliers pacifiques vinrent peupler la farouche forteresse. *Cedant arma libris*. Le silence de l'étude remplaça les clameurs de guerre, et sur les pelouses, aux abords du château, là où s'entretuaient les hommes du Roy et de la Ligue, les ébats remplacèrent les combats (2).

Cette nouvelle forme de vie, plus féconde que l'autre, Kérouzéré la dut à l'initiative peut-être un peu osée, d'un maître sans grands titres ni grades, mais qui, à l'amour de la jeunesse, joignait un zèle passionné et entendu pour l'éducation.

Il s'appelait Joachim-Marie Poulzot (3), et était né à Saint-Martin de Morlaix, le 29 octobre 1772.

(1) Histoire de la Ligue en Bretagne. — Il existe en outre une relation manuscrite due à l'un des assiégés, François de Gœsbriand, et où tout ne concorde pas avec le récit du chanoine quimpérois.

(2) Le fait est signalé par le continuateur d'Ogée, (T. 2, Sibiril), et aussi par M. Yves Picart, (« Le Collège de Léon », p. 192).

Mais ce serait se méprendre que de faire de Kérouzéré, soit le refuge momentané, soit une succursale, soit même une pépinière du collège de Saint-Pol. Les deux établissements furent créés distincts, encore qu'en raison de la proximité des lieux, il se soit produit des passages et échanges d'élèves.

(3) Parfois, « Le Poulzot », fils d'Alexis Poulzot et de Marguerite Maurel.

A l'époque où nous le présente sa correspondance, c'est-à-dire au 2 octobre 1806, il n'était, malgré ses 34 ans, que clerc frais émoulu, portant encore la première tonsure qu'il avait reçue, moins d'un mois auparavant, avec les ordres mineurs (1), des mains de Mgr Dombidaud de Crouseilhès, en une ordination particulière; dans la chapelle de la résidence épiscopale (2).

Singulière époque où pour pourvoir aux postes, un Evêque est amené à jeter les yeux sur un dernier entré dans la cléricature, lui confiant du premier coup la charge d'un établissement !

Le nouveau tonsuré a-t-il même passé par un séminaire ? On peut en douter, Car au mois de janvier précédent, il est simplement dit « propre à embrasser l'état ecclésiastique » (3).

Ce qui est certain, c'est que le directeur de Kérouzéré n'en était pas à son premier contact avec les élèves. Depuis une dizaine d'années déjà, il était de la carrière. Peut-être enseigna-t-il à Kérouzéré même, à partir du tout commencement du siècle. En octobre 1806, en effet, il indiquait à l'Evêque trois sujets à exempter de la conscription, « lesquels, disait-il, étudient depuis 5 ou 6 ans, à cette école » (4).

Survinrent les tentatives et pourparlers qui aboutirent à la réouverture en 1806, du collège de Saint-Pol. Normalement, Kérouzéré n'avait qu'à disparaître. Aussi M. Péron, essayant de se constituer un person-

(1) Les « quatre moindres », comme on disait alors.

(2) Le 5 septembre précédent. Moins d'un an après, il avait déjà reçu la prêtrise (9 août 1807).

(3) Lettre du Chan. Péron, ancien principal de Saint-Pol.

(4) Le silence sur Kérouzéré des documents de l'Evêché de Quimper avant 1806, est très explicable. Jusque là, sim. p.e laïque, M. Poulzot n'avait guère à correspondre avec l'Evêque.

nel, y faisait figurer, au moins à titre de prévision, M. Poulzot. Mais ce dernier ne goûtait que très médiocrement cette sorte d'avancement à rebours. Aux raisons personnelles qu'il pouvait invoquer en vue du maintien de Kérouzéré, sans doute ajoutait-il, argument qui n'était pas sans valeur, une plus grande indépendance vis-à-vis du pouvoir civil.

Assez éloquent dans son plaidoyer *pro domo*, et ayant obtenu de continuer à ses risques et périls, M. Poulzot ne recula pas devant la concurrence terrible de son puissant voisin de Saint-Pol. De nouveau, la rentrée se fit à Kérouzéré, en 1806, comme si rien n'était.

Un des buts du directeur était de former des sujets propres au sacerdoce. Son établissement néanmoins s'ouvrait à tous, et fut si peu petit séminaire que l'Evêque écrivait quelque temps après : « M. le préfet (Miollis) altère toujours la vérité dans ses observations. Il présente l'école de M. Poulzot comme un petit séminaire, et elle ne l'est point. La preuve sans réplique est que l'Université l'a conservée, et cette école depuis sa fondation, antérieure à celle du collège de Saint-Pol, ne m'a pas fourni six sujets. »

Cela dit, nous laisserons la parole, ou plutôt la plume, à M. Poulzot lui-même. Il nous initiera à sa vie où reviennent certaines difficultés plus fréquentes, relatives par exemple, au choix de son personnel et à la conscription de ses élèves. Sauf indication contraire, les fragments reproduits sont extraits de lettres à l'Evêque (1).

15 janvier 1807. — Nous venons de renouveler le bail de Kérouzéré, pour 3 années, commençant à la Saint-Michel prochaine. L'âge avancé de Madame du Vieux-

(1) Ces lettres sont souvent scellées d'un cachet de cire rouge portant un cygne aux ailes déployées.

Châtel (1) l'empêche de lier plus longtemps sa famille. Mais malgré la brièveté de ce terme, je ne laisserai pas de faire tous mes efforts pour donner à cet établissement, sous vos auspices, Monseigneur, la forme et la solidité nécessaires.

Vous avez peut-être été informé du départ de Quimper, d'un nommé François Le Gall, placé à l'école secondaire (2). Las du monde, honteux de ses égarements, terrassé par deux maladies successives, résolu de recourir au Père des miséricordes, il a cru trouver ici le port assuré. Aussi lui ai-je tendu les bras. Il est maintenant en retraite, dirigé par M. le Recteur de Sibiril.

17 octobre 1807. — J'ai engagé mes cinq jeunes gens à se mettre en route (pour le grand séminaire), et à se

(1) En 1778, la famille de Penfentenyo Cheffontaines avait vendu Kérouzéré à Nicolas Eon du Vieux-Châtel, qui, marié à une demoiselle Nouel de Lesquernec, en eut deux filles. L'une d'elles, Margilie, épousa le marquis de Piré et eut en partage le château de Kérouzéré, où sa mère, la douairière Eon de Vieux-Châtel passa, sans être inquiétée, une grande partie de la Révolution. (Souvenirs historiques du château de Kérouzéré, par M. du Rusquec).

(2) L'individu désigné devait être ce François Le Gall, de Saint-Martin de Morlaix (paroisse natale de M. Poultot), qui achevait ses études et était tonsuré au petit séminaire de Saint-Pol, aux approches de la Révolution. Si nos conjectures sont exactes, il aurait ensuite passé plusieurs années aux armées. Après avoir été professeur à Quimper, il aurait quitté cette ville pour offrir ses services à Kérouzéré, et de là à Saint-Pol. M. Péron en effet, qui l'avait eu comme élève en 1790, lui avait fait des propositions : « Si M. Le Gall a étudié pendant deux ans à la communauté de Morlaix, il peut me convenir. » Et de fait, M. Péron le porta sur la liste de son personnel. (« Le Collège de Léon », par M. Yves Picart, p. 190 et 191).

En 1808, les Maîtres étant dans l'obligation de déclarer avant le 1^{er} novembre, s'ils avaient l'intention de faire partie de l'Université, la fièvre du changement reprit notre homme. « La tête de M. Le Gall travaille, écrit M. Péron, et peut-être sous peu de jours, fera-t-il sa déclaration pour être de l'Université. Tout ce qui est nouveau a pour lui un goût particulier. »

munir des effets que vous recommandez (1) ne peuvent fournir la quantité de draps. Les pauvres enfants emportent mes regrets. Si je n'étais persuadé qu'ils vont en de meilleures mains, je serais inconsolable.

Voici, Monseigneur, tel qu'il se présente à mon esprit, un projet, (qui n'en fait ? Toute la vie en est pleine) ; 1°) Il faudrait que cette maison, sans ses terres, fût acquise. (2°) Tout ce qui m'appartient demeurerait à l'établissement. 3°) Cette institution serait uniquement destinée pour les enfants de 7 à 12 ans. Si ce projet réussissait, ce serait ici le pendant de votre maison de la Visitation (2).

11 décembre 1807. — L'annonce d'une nouvelle levée de conscrits vient de donner l'alarme à notre jeunesse dont le nombre est de 4 individus. Quelque peu avancés (3) qu'ils soient, ils ne laissent pas d'être intéressants.

(1) C'est-à-dire en habit ecclésiastique. Un décret avait paru qui prétendait en interdire le port, en dehors des cérémonies. C'est contre ce décret que réagissait pratiquement l'Evêque par ses recommandations.

(2) Sur cette fondation d'une maison de la Visitation à Quimper, voir « Mgr Dombidau de Crouseilhès », par M. le Chan. Pilven, pp. 79 et suiv.

(3) Peu avancés, pour des jeunes gens de 18 ans, certes ! Deux d'entre eux étaient en 7^e, un en 6^e, et le plus savant en 5^e !

Voici des extraits de la circulaire du ministre des cultes, du 11 décembre 1807, et relative aux étudiants soumis à la conscription : « Les Evêques devront veiller à ce que soit bien constatée la vocation à l'état ecclésiastique de ceux qui demanderont l'exemption. La vigilance épiscopale devra surtout être active pour les jeunes clercs qui étudient chez les curés et desservants, en attendant l'organisation définitive des séminaires diocésains. — A la fin du 1^{er} semestre de l'année classique, il sera dressé un état des étudiants soumis au prochain tirage de la conscription ; lesquels seront examinés au mois de décembre par l'Evêque ou un de ses vicaires généraux. A cet examen se rendront aussi les étudiants résidant chez les curés et desservants. — Enfin, toutes les demandes d'exemption devront être faites individuellement ».

Il y a actuellement 20 pensionnaires, et une cinquantaine d'externes. Mais nous sommes trop peu de professeurs. Nous travaillons du matin au soir, et après avoir rempli les obligations d'ecclésiastique et d'instituteur, il ne nous reste que la nuit pour l'étude. Mais la lassitude et l'épuisement nous empêchent de la consacrer à autre chose qu'au repos.

Un de mes élèves, M. de Kergariou, neveu de M. de Lescoët qui doit être actuellement à Quimper, se décide pour l'état ecclésiastique. Mais il est du diocèse de Saint-Brieuc, et désirerait y être incorporé. Il n'est pas de cette conscription, simplement de la prochaine.

29 décembre 1807. — Il semble que M. Poulzot ait reçu quelques mots de compliment pour ses élèves ou pour les anciens déjà entrés au séminaire, car il écrit : *tude et l'épuisement nous empêchent de la consacrer à mes élèves. Puissent-ils en faire un digne usage pour sa gloire et l'édification de l'Eglise ».*

Je doute que le P. Jacob (1) que j'ai vu à Quimper, et dont le caractère passait alors même pour avoir quel-

(1) Gabriel Jacob né en 1751 à Ploudaniel, Carme du couvent de Quintin, incarcéré à la citadelle de Saint-Martin de Ré, le 29 avril 1799, s'en était évadé un an après, jour pour jour. Tout l'homme est dans ce détail, la fixité lui paraissant le dernier des malheurs. (Voir Téphany, « Histoire de la persécution religieuse », p. 652, et Manseau, « Prêtres et religieux déportés en Charente-Inférieure », T. II, pp. 256 et 257). En 1803, nous trouvons le P. Jacob, vicaire à la Feuillée, mais pas pour longtemps. Car dès mars 1804, M. de Tréorin faisant fonction de Vicaire Général, écrit de Landerneau : « J'ai ici un certain P. Jacob, Carme, qui me tourmente depuis quelque temps. Il a la fureur d'être placé. Mais quelque part qu'il aille, il n'y sera pas longtemps. Il est supposé dans ce moment habitué de Gouesnou. Il finira quelque jour, lui et l'ex-constitutionnel Pochard, par se prendre à la perruque.

L'ayant proposé à M. Nicolas, recteur de Plouédern, il me répond que le P. Jacob est un original ; (je n'ai pas besoin de cela pour le savoir) ; il me dit qu'il ne le croit pas propre au ministère, et que d'ailleurs ce n'est point

qué chose de singulier, puisse être plus utile ici que dans les places qu'il a déjà occupées. Un poste d'instituteur n'est pas suffisamment rempli, lorsqu'on n'est capable que d'enseigner. Vous avez dans votre séminaire un sujet qui me conviendrait parfaitement, et qui, s'il est toujours dans les mêmes intentions, ne serait pas éloigné d'accepter cette place. C'est M. Cozanet (1).

19 avril 1808. — Le décret relatif à l'organisation de l'Université semble contenir des articles imposant des engagements qu'un ecclésiastique ne peut contracter sans l'agrément de son Ordinaire (2). Ayez la bonté, Mgr, de me prescrire la marche à suivre.

Permettez-moi de revenir à la charge pour un professeur, quoique la majeure partie de l'année soit passée.

Il n'y a point d'espérance du vivant de Madame du Vieux-Châtel, d'acquérir ce château, ni de s'y étendre.

son état ; qu'on a l'expérience qu'il ne peut vivre avec aucun ecclésiastique séculier ; que des raisons de craindre que sa direction au saint tribunal ne fatiguât et n'exaltât les têtes, firent qu'on lui défendit dans les derniers temps de confesser, et que pour la prédication, si ses discours sont de sa composition, ils doivent être singuliers. »

Plouguerneau, La Feuillée, Landerneau, Guesnou, et Plouvien se passèrent ainsi successivement le P. Jacob.

Mgr Domb'dau l'avait également offert à M. Péron qui répondit : « Je connais le P. Jacob. Il a du goût pour tout ce qu'il ne fait pas, de l'ardeur pour tout ce qu'il n'a pas, se plaisant là où il n'est pas, toujours mécontent là où il est. Il a la manie de faire de mauvais vers ; mais je ne le crois pas propre à faire de l'enseignement, encore moins à vivre en société. » — Décidément le P. Jacob ne trouve que des témoins à charge.

En juin 1808, il se fait incorporer au diocèse de Saint-Brieuc, où du reste il ne demeura guère, puisque le 10 juillet 1810, on lui fournit de nouvelles lettres démissoriales pour le diocèse de Nantes.

(1) On en a déjà parlé.

(2) Par exemple, d'opter pour le professorat dans l'Université.

*Je remercie Dieu,
Mgr, des grâces
qu'il fait à*

25 avril 1808. — La proposition que vous me faites de M. Boncors pour professeur m'est agréable (1). Il pourra venir quand il vous plaira et le plus tôt le mieux. Une chose me rassure, outre ce que vous me faites l'honneur de me dire au sujet de ce Monsieur, c'est que dans tout cet arrondissement, les ecclésiastiques sont de la plus stricte régularité.

« La stricte régularité » dont s'applaudit M. Poulzot n'était pas toutefois universelle. M. Boncors en particulier, (la route est longue de Carhaix à Sibiril !), aurait, à son passage à Morlaix, un peu trop imité les vieux Bretons dont parle la Chanson :

« Quand ils allaient en route,

« Sur leurs bidets joyeux,

« Nos pères... *cassaient la crôte*... »

Il ne niait d'ailleurs pas ses faiblesses. Du Séminaire de Quimper, il écrivait à l'Evêque, à la date du 3 septembre 1807 : « Si votre Grandeur se détermine à m'employer dans un état saint dont mon inconduite m'a justement écarté, je me sou mets d'avance à ce qu'il vous plaira d'ordonner. Cependant la grande difficulté que j'ai à marcher m' rend incapable de militer à la campagne. Cette difficulté provient et des excès auxquels j'ai eu le malheur de me livrer durant la tourmente révolutionnaire, et d'avoir couché sept semaines consécutives sur le plancher du vaisseau destiné à m'expatrier, parce que je ne pouvais monter dans un hamac ».

(1) Jacques-Marie Boncors, né à Rostrenen en 1760 ; vicaire à Trébrivan ; incarcéré à la citadelle de Saint-Martin de Ré, le 27 juin 1798 ; conduit sur la *Vaillante*, le 3 août suivant, pour être déporté à Cayenne. Les Anglais ayant pris le vaisseau, Boncors fut détenu à Plymouth. Au Concordat, la paroisse de Trébrivan se trouve rattachée au diocèse de Saint-Brieuc. Boncors demanda à rentrer dans le diocèse de Quimper où il fut reçu le 23 août 1804, et nommé à Carhaix.

Malgré tout, l'accueil que fit M. Poulzot à son nouvel auxiliaire fut des plus charitables.

Je lui ai dit de regarder cette maison comme la sienne, et qu'on lui procurerait toutes les douceurs que son âge et ses habitudes commandaient. Il condamne ses écarts et se tiendra bien tant qu'il n'aura pas d'occasion. Depuis son arrivée ici, sa conduite est sans reproche. Il fait très bien la classe ; les élèves en sont fort contents. Il fait deux classes, trois heures le matin et autant le soir. Il s'en acquitte fort bien. Ce Monsieur est intéressant.

Quant à M. Cozanet, quoiqu'il ait moins de talent, je le verrai encore avec plus de plaisir. Permettez, Mgr, que je vous le redemande. On peut lui garantir un traitement de 1200 francs, pension et messés comprises.

La même lettre montre que, à Quimper, on dut de nouveau agiter la question de la fermeture de l'école de Sibiril, au profit du collège nouvellement rétabli de Saint-Pol, où sans doute, M. Poulzot aurait été placé comme professeur. Une fois encore le directeur de Kérourzéré sut écarter l'orage. Il avait du reste, de solides amitiés et de puissants défenseurs, d'un dévouement si empressé que l'Evêque dut y voir parfois de l'importunité. Comme lui écrira un jour l'abbé Poulzot :

« Des amis trop officieux ont porté à l'excès leur zèle pour le maintien de cette maison. Je ne l'ai su qu'après coup. Autrement, je leur aurais protesté que je ne voulais agir que de concert avec vous ; que si j'étais chef d'établissement, j'avais comme ecclésiastique, un autre chef dont je voulais entièrement dépendre. »

Vous me faites l'honneur de me demander si j'aurais de la répugnance à accepter une place dans un collège ? Voici mon cœur à découvert : en me rendant ecclésiastique, j'ai fait à Dieu et à mes supérieurs le sacrifice de ma volonté. Il est vrai que j'aime mon établissement, que j'ai employé mon temps, mes peines, et mes émoluments pour le former, le soutenir et le porter au point où il est aujourd'hui ; que je me suis flatté de parvenir à force de privations, à fonder ici une maison utile à la jeunesse, même après moi, (car quelques mesures que nous pre-

nions, nous n'aurons jamais dans les villes les mêmes ressources qu'à la campagne, pour mettre à l'abri de la corruption croissante de jour en jour, les mœurs de l'enfance). J'ai obtenu, grâce à Dieu, quelques résultats, garants de ce qu'on peut attendre à l'avenir, et pouvais espérer transmettre à un des élèves de cette maison, tant la méthode qui m'a réussi dans la direction des mœurs et l'enseignement, que l'administration de l'établissement. Mais, si je devais être plus utile ailleurs, ah ! je suis prêt. *Ecce ego, mitte me.* J'ai perdu mon cher père : sa mort a rompu un des liens qui m'attachaient à ce monde. Il m'en reste encore un dans la personne de ma mère qui dans un âge avancé, est de la plus grande utilité dans cette maison ; mais qu'à cela ne tienne ! elle ne serait pas fâchée de finir ses jours dans quelque communauté...

(Je vous avoue que) si je dois quitter, je souhaite que ce soit des premiers temps, à cause des nouveaux frais qui seraient inévitables ; et certes, je n'aurais pas le même courage à travailler.

12 juin 1808. — Le nombre des étudiants s'est considérablement accru depuis Pâques, et encore ne me suis-je point rendu aux sollicitations qui m'ont été faites d'en recevoir de Léon. Mais pour ne point donner d'ombrage à mes voisins, je me suis constamment refusé à prendre personne de cette école.

23 novembre 1808. — C'est avec reconnaissance, Mgr, que je reçois le titre dont vous m'honorez (1). Je tâcherai de m'en rendre digne, mais les circonstances actuelles demandent qu'on redresse un peu le plan de cette école.

Il faudrait, à côté, une petite école, laquelle aurait deux avantages. Elle servirait : 1°) à donner aux enfants de campagne, avec l'instruction qui leur convient, les prin-

(1) M. Poulzot signe : Directeur du petit séminaire de Quimper ; mais ce titre semble être resté quelque chose de plutôt nominal. D'ailleurs, le collègue de M. Poulzot, demeura aussi à la tête du collège de Saint-Pol bien que nommé supérieur du grand séminaire. Ce furent deux supérieurs « in partibus ».

cipes de la religion, et 2°) à alimenter votre petit séminaire. Vous sentez bien, Mgr, qu'il faudra que cette école ait pour professeur un ecclésiastique et qu'elle soit sous la direction de votre petit séminaire. Ces vues ne sont pas tout à fait celles du gouvernement ; mais vous pouvez obtenir du Grand Maître des privilèges non accordés à d'autres. L'éducation nous échappera des mains si nous ne nous hâtons de la ressaisir.

Cette maison fournit provisoirement un local. Je proposerais pour professeur (de cette petite école) un certain M. Léon, peu propre, dit-on, au ministère, mais doué du talent de l'écriture.

Il serait à souhaiter que les professeurs du petit séminaire fussent tous ecclésiastiques ; il n'est pas nécessaire qu'ils soient tous prêtres ; (au contraire), la subordination ne se maintient que mieux à la faveur de la hiérarchie.

Je ne puis m'empêcher de regretter d'avoir laissé échapper M. Carn (1). C'était un élève de la maison. Il eût été le pendant de M. Cozanet. Le pauvre jeune homme a été me voir et m'a fait de tendres reproches de n'avoir pas pensé à lui. Mais j'ai voulu respecter les vues de son oncle qui le portaient ailleurs.

La rétribution que les étudiants seront tenus de payer (à l'Université) va ralentir l'ardeur des parents. 20 fr. de rétribution, et 36 fr. de droit d'école, l'honoraire d'un précepteur (2), la fourniture des livres, l'entretien et la pension, la nécessité de remplacer l'enfant chez lui par un domestique, tout cela fait une somme de 400 fr. Or, il est impossible, dans ce moment où tout languit faute de commerce, où les fermes excessivement louées ne se payent que par les dernières privations, dans un pays pauvre

(1) Jean-François-Marie Carn, de Plougasnou. Nommé à Saint-Pol en 1808 : est signalé à l'Evêque comme ayant brillamment soutenu quelques thèses au séminaire, en même temps que M. Cozanet. Reçoit des lettres dimissoriales pour le sous-diaconat à Paris, en 1811. Régent de philosophie et principal du collège de Quimper en 1820. Mort le 9 décembre de cette année ; est qualifié dans le nécrologe ecclésiastique de Supérieur du petit séminaire.

(2) C'est-à-dire d'un répétiteur au collège.

comme celui-ci, il est impossible qu'on puisse subvenir à de nouvelles dépenses. Aussi je vois le découragement des parents et des élèves (1).

Quel remède y apporter ? Appliquer à cette école le sixième au moins, des bourses du grand séminaire (2). Non pas en en donnant une par individu : ce serait soulager un trop petit nombre. Mais en payant une pension au dehors, on pourrait, avec une bourse de 400 francs, subvenir aux besoins de 4 ou 5 élèves, vu la modicité du prix de la pension dans ces campagnes (3).

J'ai écrit à son Excellence le Grand Maître pour lui faire la déclaration que vous autorisez. J'ai par conséquent laissé sans réponses les questions proposées par M. le Préfet : « Etes-vous dans l'intention de faire partie de l'Université et de contracter les obligations qu'elle impose ? »

Mes espérances d'avoir le local entier se soutiennent, mais non du vivant de Madame du Vieux-Châtel. L'héritier de cette belle terre est un certain M. de Piré à qui Sa Majesté vient de donner un régiment et une terre de 10 à 12.000 fr. Ce Monsieur ne viendra jamais se cantonner dans cet antique château Il serait même très possible qu'on pût l'engager à céder la propriété de la maison et de ses jardins, ce qui suffirait (4).

(1) M. Péron à Saint-Pol, exprime exactement les mêmes craintes.

(2) Sur les bourses accordées en 1807 aux Séminaires diocésains, le gouvernement impérial avait affecté à Quimper 12 bourses et 24 demi-bourses.

(3) Toutefois, en 1817, la pension dans une ferme, aux environs de Penmarc'h, représentait une somme de 180 à 200 fr.

(4) Nous avons dit que Margilie de Vieux-Châtel (Hélène-Marie, d'après Levot, Biographies bretonnes), épousa le Marquis de Piré, (13 mars 1773). Cinq ans plus tard leur naissait à Rennes un fils, (celui dont il est ici question), Hippolyte-Marc-Guillaume de Rosnyvinen, comte de Piré, général de division, grand-officier de la Légion d'honneur, chevalier des Ordres de Saint-Louis et du Mérite militaire de Wurtemberg.

Il faut lire dans Levot le récit de cette vie épique jusqu'à l'invraisemblance. On verra par exemple, que dans la nuit du 10 octobre 1806, Piré à la tête de 50 hommes seulement, surprend la ville de Leipzig. Quinze jours plus

26 avril 1809. — L'abbé Poulzot constate qu'un grand nombre d'élèves se déclarent pour l'état ecclésiastique. Trois d'entre eux sont aptes à mériter le titre de bacheliers. Trois autres viendraient en second ordre.

5 mars 1810. — Permettez-moi, Mgr, de vous exposer l'état de mes affaires : le bail de ce château finit à la Saint-Michel. J'ai un immense mobilier qui est tout mon avoir et qui augmente tous les jours, étant donné que Dieu, secondant mes desseins a multiplié les élèves au-delà de mes espérances. Que m'êtes-vous d'avis de faire ? Il n'est plus possible de tenir dans ce local devenu trop petit pour le nombre actuel des pensionnaires qui est de 50.

tard, jouant de la même audace, avec 800 hommes, il obtient la reddition de Stettin où se trouvaient 6000 hommes et 170 canons. On le trouve, avec une égale vaillance et non moins de bonheur, dans toutes les grandes batailles de l'époque. Aussi l'Empereur ne lui ménageait-il ni les honneurs ni les récompenses de toutes sortes. C'est en 1807 que Piré reçut les distinctions et avantages auxquels fait allusion M. Poulzot. Sur l'ordre de l'Empereur, Murat avait attaché la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine du vaillant colonel, à qui Napoléon accordait en outre le titre de baron et une dotation de 10.000 fr. de rente.

Ce qui tombait assez à point, car le comte de Piré avait dépensé une grande partie de sa fortune à la cour du Premier Empire. Piré avait d'ailleurs l'âme assez haute pour se tenir au-dessus de toutes les prospérités et distinctions si légitimes et si flatteuses qu'elles fussent. « Je prie mes enfants, écrivait-il, de se rappeler toujours que la vraie noblesse réside dans le cœur et dans les actions généreuses ; qu'ils n'oublient pas que les titres, les honneurs, les richesses, ne doivent être que la parure de la vertu qui est seule impérissable ».

En 1848, les insurgés d'un quartier de Paris virent s'avancer contre eux, dans les rangs de la garde nationale, le mousquet sur l'épaule, un vieux général en grand uniforme, et portant tous ses insignes. C'était Piré qui s'élançait au pas de course pour enlever une barricade.

Un misérable se précipita sur lui et lui appuya un pistolet contre la poitrine. Avec le plus grand sang-froid, le général détourna l'arme homicide et se contenta de dire : « Prenez donc garde à ce que vous faites ! »

M. l'abbé de Poulpiquet (1) vous a fait connaître ma position qui demande absolument un professeur pour la 5^e et la 6^e, et l'extrême besoin où je suis d'un homme de tête et de bonnes mœurs. Et même des raisons impérieuses m'ayant forcé de prier M. Destourelles (2) de se retirer, je me trouve plus gêné que jamais et dans le cas d'avoir besoin de deux collaborateurs. Voyez, Mgr, si je puis compter sur votre complaisance; sinon, permettez-moi de me retirer dès les premiers temps.

3 avril 1810. — Ici se place un morceau un peu vif où percent toutes les angoisses du chef d'établissement.

Monseigneur, je commence à respirer en voyant que vous voulez bien encore vous souvenir de moi. Que voulez-vous que je fasse ? Je me ferai graduer si vous le jugez à propos. J'espère même être assez bien accueilli dans toutes mes demandes. Son Excellence et M. le Recteur d'Académie m'ont envoyé des lettres flatteuses, mais tout cela ne m'éblouit pas.

Vous paraissez étonné, Mgr, de mes plaintes. Si je vous disais qu'il y avait six mois que j'attendais, de semaine en semaine, quelque nouvelle de votre part ? Si je vous disais que malgré mes réclamations, je n'ai pu obtenir le moindre secours, et que, tandis que votre Bref marque qu'il y a 35 élèves dans différentes écoles, qui reçoivent ou leur pension ou des secours pécuniaires, il n'y en a aucun

Fidèle à la vieille foi de ses ancêtres, le comte de Piré mourut à Paris (21 juillet 1850), le crucifix aux lèvres. (Levot, Biographies bretonnes). (Rosnyvinen, en Loc-Eguiner, paroisse de Ploudiry. « *D'or à une hure de sanglier de sable* »).

(Piré, en la paroisse du même nom, Ille-et-Vilaine. D'après l'Armorial de Briant de Laubrière ; les Rosnyvinen, sieurs de Piré, portaient : « *D'or, à la hure de sanglier de sable arrachée de gueules et défendue d'argent, à la bordure engreslée de gueules* ». Devise : Défends-toi !)

(1) Le futur Evêque de Quimper. Vic. Gén. dès 1806.

(2) En 1804, un Thomas Destourelles enseigne Mathématiques, Histoire, Géographie, donne aussi des leçons de navigation, à l'école de M. l'abbé Pillet, à Landerneau. (Annuaire du Finistère, an XII, p. 183).

dans la mienne. Si je vous priais de faire réflexion à l'empressement qu'on a eu de m'ôter quelques bons professeurs, et ce, malgré le désir qu'ils avaient de prolonger leur séjour chez moi... Je me permets de vous assurer qu'il n'y a que M. Cozanet qui me convienne. Il peut être suppléé dans la place qu'il occupe par un jeune homme, et un jeune homme ne fera pas ici ce qu'il ferait. Je sens, je connais la gêne où mes demandes vous mettent, mais à qui m'adresser ? Où trouverai-je l'intérêt que vous m'avez témoigné ? En qui aurai-je plus de confiance ?

5 juin 1810. — Pour préparer mes enfants à la Pâque, j'ai prié le P. Noirot (1) de leur donner une petite retraite. Puis j'ai pensé qu'il convenait d'étendre à toute l'école cette retraite qui commencera le dimanche après l'octave du Sacre.

6 novembre 1810. — Je vous prie, Mgr, de me permettre de transporter mon établissement dans un local plus spacieux et plus commode. Votre Grandeur se rappelle que je lui ai parlé de deux habitations également belles, également à ma disposition, (Brézal et Penmarc'h). Ici, l'espace est insuffisant. Pas d'infirmerie, ni de lingerie, ni d'appartement pour les étrangers, pas même pour les classes, que je suis obligé de faire dans les dortoirs. Le nombre des élèves rend aussi la chapelle incommode.

23 janvier 1811. — Mgr, j'ai l'honneur de vous annoncer que l'approbation de l'Université vient à l'appui de la vôtre, pour la translation de cet établissement au château de Penmarc'h. Ce délogement était d'autant plus nécessaire que Madame du Vieux-Châtel refuse, non seulement une augmentation de local, mais même le renouvellement du bail expiré depuis un an.

(1) Jean-Baptiste-Xavier Noirot, (1757-1829), Procureur des Dominicains de Morlaix ; inscrit en 1791 pour une pension de 700 livres à servir par la Nation. Résida après la Révolution à Morlaix ; Chan. hon. en 1808.

Je dois cependant lui rendre la justice qu'elle a fait l'offre de rester dans son château, dans l'état actuel, tout le temps nécessaire pour m'assurer une autre habitation et la mettre en état de me recevoir.

Pour répondre aux vues de la Providence et à la confiance dont votre Grandeur m'a honoré, j'ai passé un bail de neuf ans, (moyennant une somme de 800 fr.) du château de Penmarc'h (1).

Je ne dois pas vous laisser ignorer ce qui regarde l'ordre de cette maison : Je n'ai jamais éprouvé tant de chagrins, tant de déboires que cette année. Peu s'en est fallu que je n'aie vu mes principales classes désorganisées. M. F... (2), tout instruit qu'il est, n'est pas en état de maintenir ses classes : tantôt par une douceur qui approche de la faiblesse, il laisse l'écolier à sa volonté ; tantôt par une sévérité outrée, il le tyrannise et le révolte. D'ailleurs, il me semble plus propre pour un lycée que pour une école ecclésiastique. Jugez de ma position, Mgr, par ces détails, et soyez persuadé que ce qui me retient ici, est le seul désir d'être utile à la jeunesse et à l'Eglise.

24 mars 1811. — Mgr, je me fais un devoir de vous communiquer une circulaire du recteur d'Académie, relative à l'organisation des institutions et des pensionnats. Quelle dénomination voulez-vous qu'ait cette école ? Dois-je persévérer dans la demande d'une école ecclésiastique ? Dois-je continuer à demander un diplôme ?

(1) La famille de Crésolles était alors propriétaire de Penmarc'h. Armes : « *Fascé endenté de six pièces d'or et d'azur* ». Alias : « *Losangé d'or et d'azur* », pour la branche de Penrech. (De Courcy, Nobiliaire).

Un M. de Crésolles est recteur de Sizun, en 1748. (Chan. Peyron, Bull. d'Archéol. du Finist. 9^e livr. 1917).

Le château de Penmarc'h, situé en Saint-Frégant, près de Lesneven, servit d'asile pendant la Révolution à 3 prêtres réfractaires qui sont dénoncés comme « y messant ». L'un d'eux, René Tanguy, devint curé d'Ouessant. (Le Châtelier, « Le Finistère et la persécution religieuse »).

(2) Vraisemblablement, un certain M. Floch.

Je vous annonce que le délogement aura lieu après la Pâque, et que le plan que je me suis proposé et le local que j'ai choisi me permettent d'avoir une seconde pension, dont le prix, à raison du voisinage de Brest, ne peut guère être moindre que 250 francs, et le prix de la 1^{re} de 450 francs. Les classes seront complètes l'année prochaine, hormis la logique, puisqu'elle s'enseigne au séminaire.

Il entre dans mon plan de prendre les enfants dès leur bas âge. C'est là qu'il y a le plus de bien à faire, le plus de fruit à espérer. Il faudrait donc un homme propre à instruire les enfants, propre à leur inspirer des sentiments de religion et à les former à la vertu. Je crois devoir faire observer que cette école ne doit pas être considérée comme particulière, dès lors que j'ai toujours manifesté le désir de la faire eservir au diocèse, et même de lui en faire la cession dès qu'elle sera montée et affermie.

Je vous prierais de nous dispenser, au moins en hiver, d'aller pour les grandes fêtes, à la paroisse qui est à une demi lieue.

19 avril 1811. — Conformément, Mgr, à votre désir, je me suis borné à demander un pensionnat, motivant ma demande sur ce que cet établissement était depuis longtemps connu sous ce nom.

Je serai logé à Penmarc'h, et en état, s'il plaît à Dieu, de rouvrir mes classes le 1^{er} mai.

Je ne sais, Mgr, si la proposition que je vous ai faite de placer un prêtre parmi les professeurs de Penmarc'h, est susceptible d'exécution. Aux raisons précédemment données, s'ajouterait que la place est bonne, car outre les appointements de l'école, les paroisses voisines qui désirent une messe matinale, lui feraient une somme de 3 ou 400 fr.

Institution de Penmarch

Une bonne partie de la correspondance de l'abbé Poulzot, pendant une année, nous paraît perdue, sauf par exemple, une lettre assez courte au secrétaire de l'Evêché (4).

14 avril 1812. — De M. Puyferré (2), curé de Lesneven, à l'Evêque : « J'ai l'honneur de vous remettre le certificat de l'examen que j'ai fait chez M. Poulzot, des jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique.

24 avril 1812. — De M. Poulzot à l'Evêque : M. de Parcevaux, père, en laissant à son fils la liberté d'embrasser l'état ecclésiastique si sa vocation se soutient, désire qu'il jouisse du privilège que lui donne la réforme pour laquelle il a payé 1200 fr. Un autre élève prend sa place (3).

(1) Cette lettre est du 14 mars 1811. Elle semble faire allusion à une sorte de mémoire qu'aurait présenté M. Poulzot. « Je me suis hâté, écrit-il, comme vous vous en convaincrez en regardant mon ouvrage. Je souhaite qu'il remplisse les vues du Ministre et celles de Mgr ». Peut-être aussi s'agit-il tout simplement de tableau concernant la conscription pour ses élèves).

(2) Pierre-Marie Puyferré, (1746-1822), né à Lesneven, « de bonne famille, dit une note ; ayant fait des études à Paris, et bien. Ancien chanoine de Léon. Homme d'esprit, laborieux ; plaisant aux honnêtes gens de sa commune. D'abord curé de Lannilis ; nommé à Lesneven, le 23 janvier 1804, sur le refus que fit de ce poste, Agathe Laurent Hamelin, très digne ecclésiastique qui préféra demeurer desservant de Trébabu.

(3) Ambroise-Toussaint-Marie de Parcevaux, (1747-1826), né à Saint-Pol, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ; échappa au désastre de Quiberon ; avait épousé en 1774, Dreuse-Jacquette de Bullion de Montlouet, dont il eut quatre fils. Le quatrième, Ambroise Allain, que nous trouvons ici chez M. Poulzot, devait épouser Angèle de Kéréan dont il eut deux fils et sept filles. (Généalogies de Saisy de Kerampuil, par la Comtesse Jégou du Laz).

Au sujet de M. de Parcevaux père, qui habitait à Tron-

Permettez que je vous entretienne un peu de ce qui me regarde. Qu'est-ce que je fais désormais dans cette place ? Mes embarras se multiplient ; les difficultés augmentent ; ma santé, mauvaise depuis quatre ans, s'épuise sensiblement. Je n'entrevois point la possibilité de réaliser cette idée trop flatteuse de fonder un établissement stable et qui pût se perpétuer. Ne vaut-il pas mieux quitter un poste qui bientôt ne sera plus tenable, et, prêtre, me dévouer entièrement au ministère ?

26 août 1812. — M. de Crésolles vient de me céder, pour un loyer de 1200 fr. la totalité de Penmarc'h.

M. Le Floch, ex-professeur à Vannes, consent à venir ici. Il paraît que ce Monsieur a tenu une maison d'éducation à Lisbonne, et qu'il jouit d'une grande considération, à Vannes même (4). M. de Sermessan (2) qui veut bien se charger de cette lettre, lui remettra celle par laquelle je l'invite à se rendre à Penmarc'h. D'après cet arrangement, il y aura encore moyen de se soutenir, si la crise actuelle peut passer.

Mes jeunes professeurs me plaisent ; ils n'ont pas non plus à se plaindre de moi. J'aurais désiré les conserver, mais c'est bien assez que vous m'en fournissiez.

joly en Cléder, M. l'abbé de Troérin écrivait : « C'est un homme pieux et singulièrement recommandable ».

De même, M. Péron à l'Evêque, le 25 janvier 1809 : « Je viens de causer une heure avec un de vos bons amis, M. de Parcevaux. Il vous est bien sincèrement attaché. C'est là un homme du bon vieux temps, un parfait honnête homme, précieux à son pays et à ses amis. »

(1) Hélas ! cette bonne opinion au sujet dudit M. Floch devait être démentie.

(2) François-Marie de Sermessan, (1755-1825), de Morlaix ; vicaire à Lesneven en 1804 ; à la date du 29 mai de cette année, M. de Troérin écrit : « Il n'y a à Lesneven que M. le Curé et M. Floch son vicaire, qui confessent. Aussi sont-ils écrasés. M. Toullec confesse quelques personnes, très peu, et quand bon lui semble. M. Thabou est à l'hôpital, et confesse uniquement les pauvres de cet établissement. M. Sermessan confesse quelques dévotes. »

M. de Sermessan fut nommé Chan. hon. en juin 1812.

Un M. Sermessan (Charles), est dit en faillite à Morlaix, (Avril 1791).

Je tiens surtout pour le Parisien dont le nom m'est un mystère. Serait-ce mon cher Postec ? (1) Puis-je disposer de tout ce qui m'appartient dans cet établissement en faveur d'un de mes élèves qui par là, la mort m'arrivant, pourrait devenir mon successeur ? Dès le commencement, j'ai eu ainsi des vues sur ce jeune Postec qui n'était qu'un enfant quand vous m'obligeâtes, comme un autre Joseph, à vous envoyer mon Benjamin. Après votre réponse, Mgr, et lorsque cette nouvelle tracasserie de l'Université sera passée, j'en écrirai à M. Coatpont, l'Inspecteur, s'il est nécessaire.

Vous n'avez pas accueilli les observations que je m'étais permis de faire relativement à l'utilité d'une messe matinale dans ce quartier. Le moins qu'il résultera pour moi d'une réponse négative de votre part, ce sera d'avoir mes portes enfoncées cet hiver, ou de céder ma chapelle à ces campagnards. Et où placer mes écoliers ? Je les ai mis l'an passé dans les appartements

(1) François Postec, (1791-1837), de Cléder ; fut envoyé étudier à Saint-Sulpice ; devint Vicaire Général et Supérieur du Grand Séminaire, pendant 18 ans.

Il tomba malade à Cléder, au cours d'une mission pour laquelle il prêtait son ministère. Transporté à la maison de retraite de Saint-Pol, il y mourut peu après. Le 24 avril 1837, Mgr de Poulpiquet écrivait à ses prêtres et leur exprimait « sa profonde douleur de la perte d'un ecclésiastique qui à une haute vertu réunissait les plus grandes capacités. L'usage qu'il a fait de ses vastes connaissances n'a été qu'un service continu rendu à la religion. Au milieu des grandes occupations du séminaire, il ménageait si bien son temps, qu'il en trouvait encore pour l'instruction des fidèles, et faisait souvent retentir nos chaires de prédication aussi solides qu'éloquentes ».

La tombe de l'abbé Postec, à Cléder, porte une épitaphe latine rappelant ses titres et ses vertus.

supérieurs ; mais j'ai bien promis de ne plus le faire (1).

Fin 1812 (probablement). — Mgr, j'ai cessé de fréquenter la paroisse. L'office se fait ici. Cela a causé quelques murmures. J'espère cependant qu'on approuvera les fortes raisons que j'ai eues de rester chez moi.

Je ne sais si je dois être bien aise de ce que mes élèves ne vont pas au séminaire. Mais puisque le nouveau plan que vous avez adopté n'admet que ceux qui ont un âge avancé, je vais faire continuer à ces jeunes gens leur cours de belles-lettres (2).

Ne serait-il pas possible de trouver un sujet qui pût faire la 5^e et 6^e ? Car je ne puis employer les rhétoriciens que comme précepteurs. Non qu'ils ne soient capables de régenter au moins une 6^e, mais parce que le préjugé des parents, la familiarité avec les élèves, les rendent peu propres à cet emploi.

Je suis content de M. Floch. Il a rendu ses comptes. Il régent la 3^e et la 4^e. M. Kerangueven, (3), la 7^e. Je me réserve la rhétorique seulement.

Je vous réitère, Mgr, la demande de secours pour mes écoliers indigents (4).

26 novembre 1812. — M. Cloarec, desservant de

(1) M. le Chan. Abgrall, Président de la Société Archéologique, nous dit à ce sujet, le regret qu'il éprouva d'avoir appris, il y a quelques années, malheureusement trop tard, la vente chez un marchand d'antiquités de Quimper, du « serpent » avec lequel s'accompagnait le chant des offices dans la chapelle de l'Institution de Penmarc'h.

(2) D'après cela il semble bien que les besoins de personnel ecclésiastique qui, comme nous l'avons vu, avaient précédemment obligé l'Evêque à des mesures exceptionnelles et à des ordinations hâtives, ne fussent plus désormais aussi pressants.

(3) Philippe Kerangueven, (17 -18), de Sibiri ; prêtre en 1812.

(4) D'après une pièce, il semble qu'en 1812, 8 élèves indigents de Penmarc'h reçoivent des secours montant à 278 francs.

Plouguerneau, est commis par l'Evêque à l'examen des élèves, (au nombre de 6), de l'Institution de Penmarc'h, se destinant à l'état ecclésiastique et qui sont soumis à la conscription. — De même, le 4 février 1813.

3 juillet 1813. — De M. Poulzot à l'Evêque : « Mgr, dans le moment que nos élèves se disposaient à la première communion, le père de l'un d'eux, M. Démonstreux, ancien magistrat de Brest (1), m'a écrit que son fils, étant né à une époque de schisme dans l'Eglise, (ce sont, Mgr, ses expressions), n'a reçu que le baptême de la maison par les mains du chirurgien accoucheur (2). En conséquence, il me prie de faire suppléer les cérémonies du baptême. Ne serait-il pas à propos de baptiser sous condition, cet enfant dont je n'ai pu tirer assez de lumière, non plus que du père, sur la religion du chirurgien accoucheur, lequel n'existe plus ? Jusqu'à quel point serait-il convenable de donner de la publicité à cette cérémonie ?

La pétition de M. de Crésolles lui a été renvoyée par M. le Préfet, parce que M. de Crésolles n'habitant pas son château de Penmarc'h, ne peut fournir les garanties suffisantes qu'on n'abusera pas du privilège qu'il demande pour la chapelle. M. le Préfet dit ne pas ignorer qu'il y a ici une école publique avec pensionnaires, sur lesquels la loi lui donne une haute surveillance, et que le chef de l'établissement doit concourir à la demande de l'autorisation.

(1) Juge à Brest. Apparaît à diverses reprises dans la vie municipale. (Voir Levot, « Brest sous le Directoire et le Consulat »). Sous Louis-Philippe, on voit comme juge de paix à Brest, un Démonstreux qui doit être l'élève dont il est ici question. (Jean Baptiste Ferdinand), lequel alla continuer ses études au collège de Saint-Pol.

(2) Rien que ce détail jette quelque jour sur la considération que pouvaient avoir dans l'esprit des populations, les prêtres constitutionnels.

25 juillet 1813. — Je prends la liberté, Mgr, de vous faire une confidence. Depuis que je suis fixé à Penmarc'h, j'ai éprouvé des désagréments de la part du desservant. Cependant, je n'ai rien omis pour me le concilier. Par ces ménagements, j'ai pu calmer momentanément un esprit fougueux; mais c'est à recommencer pour la moindre cause. Vous avez pu remarquer que je ne vous ai jamais fatigué par des rapports défavorables à mes confrères, et je ne le ferais pas ici si je n'étais persuadé qu'il est du bien de cet établissement qu'il y ait un changement. En effet, si j'avais près de moi un homme capable et animé d'un bon esprit, quels services ne rendrait-il pas à mes élèves, ne serait-ce qu'en écoutant les confessions ! Quelle douleur ne goûterais-je pas moi-même en sa société ! Que serais-je devenu si ces MM. de Kernilis et de Lesneven n'avaient montré plus de zèle et de complaisance ? C'est avec eux qu'a pu être donnée cette année une retraite qui a opéré les plus grands fruits. Mais la tâche est désormais trop forte; il faut du secours, ce que je ne puis espérer de ce M. Roudaut qui m'a constamment refusé (1). Après tout, qu'est-il besoin de des-

(1) Au sujet de Saint-Frégan, trêve alors de Guissény, disons qu'en 1790 on y trouve comme curé un sieur Branellec, qui prêta le serment sous la Révolution. (Jusque-là, le curé de Saint-Frégan avait une chapellenie à desservir dans la chapelle domestique du château de Penmarc'h).

Par la suite, le desservant fut Henri Alexandre Floch, de Plouzévédé, il avait émigré en Angleterre sous la Révolution. En 1804, M. de Troérin, faisant fonction de Vic. Gén. écrit : « Mgr de la Marche fit venir M. Floch de l'autre bout de l'Angleterre pour lui faire administrer à Londres, un traitement, bains, douches, etc. — La grande solitude où il s'était trouvé pendant six mois, lui avait dérangé le cerveau. A force de soins, on l'a fait revenir au calme. Puis Mgr de la Marche l'a fait retourner en France pour tâcher de le rétablir entièrement. On a réussi ». Ce M. Floch céda ensuite la place, le 26 messidor, an XI, à son oncle, M. Joseph-Marie Floch, dont la signature se voit sur les registres paroissiaux jusqu'au 30 avril

servant à Saint-Frégant? Si un de mes professeurs était prêtre, nous desservirions la paroisse (1). Voici une occasion d'exécuter ce projet : le presbytère n'appartient pas à la commune. L'acquéreur veut une augmentation qu'on n'est pas disposé à lui donner. Le desservant va être dans l'obligation de se loger dans quelque chaumière des environs. Ce qui m'a donné l'idée de réunir les titres de chef d'établissement et de desservant de la paroisse, c'est le désir de faire le bien et de le faire librement. D'ailleurs, Mgr, vous-même eûtes la même pensée, quand je vous fit part de mon dessein de m'installer à Brézal.

26 octobre 1813. — M. Poulzot accuse réception du règlement que l'Evêque prescrit à ses clercs professeurs. Suit un tableau contenant les noms des neuf conscrits pour lesquels on sollicite l'exemption.

3 novembre 1813. — A M. le Chan. Le Clanche, secrétaire de l'Evêché : « Vous ne sauriez croire combien je souffre d'être obligé de faire des classes. Si je vous écris, si je remplis vos demandes, ce n'est qu'aux dépens d'un repos nécessaire. Quand serais-je assez heureux pour trouver un homme capable de me seconder ? Ce n'est pas le sacrifice de quelques centaines de francs qui me tient à cœur ; je fais peu de cas de l'argent, et

1807. Lui-même devint vicaire de Lesneven. (Voir plus haut). Après une interruption de quelques mois, signatures d'un nouveau recteur : Nicolas Roudaut, (celui dont se plaint l'abbé Poulzot) ; précédemment recteur de Lanneufret et décédé le 8 novembre 1816, à l'âge de 66 ans. (Partie de ces renseignements nous sont donnés par M. Ollivier, recteur actuel de Saint-Frégant).

(1) Ce n'est évidemment qu'à cette condition que la paroisse pouvait se passer d'un desservant en titre. Déjà en 1786, le recteur de Guissény avait écrit à Mgr de la Marche : « La trêve de Saint-Frégant ne peut ni être supprimée, ni être réduite en simple chapelle. (Cf. Notices sur les paroisses, Guissény, par MM. les Chan, Peyron et Abgrall),

cette maison, par la bénédiction que Dieu répand sur elle peut faire honneur à ses engagements. Mais c'est que le dernier Floch ne me revenait pas plus que le premier. Il faut du temps pour connaître les hommes. Ah ! si ce Floch avait été ce qu'il devait être, qu'il eût pu rendre de services, et jouir d'un sort heureux !

13 février 1814. — M. Poulzot écrit que M. Le Naour qu'on lui a envoyé a du mérite et de bonnes mœurs, mais pas les talents qui font le professeur. Les classes les plus nombreuses sont sur le point de se désorganiser (1). A la place de ce M. Naour, l'abbé Poulzot demande un séminariste, nommé Le Bris (2), dont le talent, le goût et le désir lui sont connus.

En novembre 1814, 30 élèves de l'école sont dits se destiner à l'état ecclésiastique. Cinq seulement ont moins de 16 ans. En revanche, il y en a un de 37 ans ; un autre de 31 ans, lequel est en 7^e ; 11 autres ont entre 20 et 30 ans.

8 juillet 1815. — « Mgr, quoique ce soit peut-être anticiper un peu trop sur l'avenir, je vous fais la demande de quelques sujets pour l'année prochaine ; je remplirai ensuite par des laïcs les places qui resteraient vides ».

Peu après, M. Poulzot revenant sur ce sujet, estime qu'il lui faudra trois professeurs ecclésiastiques.

22 juillet 1815. — Le directeur de Penmarc'h an-

(1) Yves Le Naour, de Bannalec. Trois semaines après, ce M. Le Naour retournait au séminaire, mais sans être, pour le moment du moins, remplacé à Penmarc'h. Un Le Naour (est-ce le même ?) est régent de philosophie au collège de Quimper, après l'abbé Carn, en 1820.

Parmi les professeurs de Penmarc'h, nous trouvons aussi (à la date du 14 octobre 1813), un René-Jean-Marie Galès, né le 3 juin 1795, à Plogonnec.

(2) L'abbé Le Bris, (1791-1835), du Drennec, fut principal et régent de rhétorique du collège de Quimper de 1820 à 1827 ; puis Vicaire Général.

nonce à M. de Poulpiquet, Vic. Gén., qu'il lui envoie à Saint-Pol, 7 élèves, en vue de l'examen à subir.

La dernière lettre que nous avons de M. Poulzot, est datée du 1^{er} octobre 1817, à Penmarc'h. Elle montre que l'Université avait jeté les yeux sur lui pour un poste plus important et que des pourparlers avaient été engagés.

« Ce n'est que d'aujourd'hui, Mgr, que je reçois ma nomination. Je ne m'y attendais plus. Tout s'arrangeait ici comme si j'eusse dû demeurer à Penmarc'h.

Qui enverrez-vous me remplacer ? Il en faut deux, un ecclésiastique et un clerc, ce dernier dans la place du jeune Vignioboul. Combien allez-vous pourvoir à ma chère paroisse ? (1). Ce ne sera que dans la quinzaine que je pourrai arriver. »

(1) Précédemment l'abbé Poulzot avait été nommé Recteur de Saint-Frédan en remplacement de M. Roudaut. Un de ses collaborateurs qui lui servait de vicaire, Joseph Le Borgne, lui succéda à la tête de la paroisse. M. Poulzot était appelé conjointement par l'Université et par Mgr Dombidau, à diriger le collège de Quimper, en réorganisation depuis quelques années.

Erigé d'abord en école secondaire, puis en collège au début du premier Empire, l'établissement de Quimper, sembla longtemps jouer de malheur. « L'année 1807-1808, dit Fierville. « Histoire du Collège de Quimper », p. 121 », vit s'accomplir un fait bien bizarre. A la rentrée des classes, pas un élève ne se présenta. Les maîtres se retirèrent ; le collège fut fermé pendant un an. Les causes de cet événement, ajoute Fierville, ne sont pas bien connues. »

Impossible d'être plus candide... ou plus réticent ! On avait voulu placer à la tête de cet établissement deux prêtres désormais en marge de leur vocation. MM. Ollitrault et Gastinel, tous deux fâcheusement connus ; et même ce dernier était marié, faible recommandation près des familles en quête d'éducateurs. Selon le rapport de l'Evêque au Grand Maître de l'Université, en 1809, ce M. Gastinel dut « repartir pour Paris, couvert du mépris de la ville. Il s'est vanté en partant de revenir avec le titre de Directeur, (n'étant jusqu'alors que sous-directeur) ; le plus sûr moyen d'empêcher le rétablissement de ce collège serait

C'est à Quimper que les administrations épiscopale et universitaire appelaient le directeur de Penmarc'h, pour le placer à la tête du collège qui venait d'être réorganisé.

Il y resta deux ans, à la fois principal et régent de rhétorique, jusqu'au 17 octobre 1819 où un nouvel avancement le transféra à Bourges, comme principal au collège royal (1).

qu'il revint en cette qualité. Il ne peut même y convenir comme professeur. »

En raison de cette situation, on comprendra le ton sur lequel furent échangées les lettres suivantes, entre la municipalité quimpéroise et l'Evêque à l'occasion de la distribution des Prix, en 1807.

« Monsieur l'Evêque,

« Pour donner à la cérémonie tout l'éclat et tout l'intérêt qu'elle mérite, j'ai cru devoir prier les principaux fonctionnaires d'y assister. Votre présence, Monsieur l'Evêque, contribuera plus que tout à remplir ce but.

« C'est pour cette considération que j'ai l'honneur de vous inviter, si cela vous est agréable, à assister à cette intéressante cérémonie.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

« N..., Adjoint-Maire. »

Sans perdre un instant, l'Evêque répondit : « Je suis très sensible à l'invitation que vous me faites l'honneur de m'adresser. Il me sera impossible d'assister à la distribution des Prix. Ma présence n'ajouterait rien à l'intérêt qu'elle doit inspirer. Celle des principaux fonctionnaires lui donnera tout l'éclat que vous pouvez désirer. »

Le 5 juin 1810, l'abbé de Calonne fut nommé principal. Mais ce prêtre « avait des idées religieuses en opposition avec les lumières et la raison du siècle » (1). Aussi, et vu les vives réclamations du préfet, Bouvier de Molard, le grand maître de l'Université fit annuler par l'Empereur la nomination de M. de Calonne qui ne prit jamais possession de son emploi. (Schmidt, « La Réforme de l'Université Impériale »).

Mais dès que le gouvernement eût consenti à confier la direction du collège à des ecclésiastiques dont le premier fut M. Poulzot et auquel succédèrent trois autres dont deux tout au moins furent ses élèves, les abbés Carn, Le Bris et Roudaut, les écoliers affluèrent. Alors qu'en 1809, il n'y avait pas 80 élèves, on en comptait 360, vingt ans plus tard, au départ de M. Le Bris.

(1) Fierville, Histoire du Collège de Quimper,

De son nouveau poste, l'abbé Poulzot s'empresse de remercier Mgr Dombidau de toutes ses bontés; il lui exprimait surtout une vive reconnaissance pour la lettre de recommandation que l'Evêque lui avait remise au départ et qui « avait valu plus que tous les titres possibles » pour obtenir toutes les facilités désirables et les entrées libres à l'A chevêché (1).

Les distributions de Prix. — Chaque année scolaire se terminait par des examens ou exercices publics qui duraient jusqu'à quatre jours. (Ainsi les 9, 10, 11 et 12 août 1813); le dernier jour, à 2 heures de relevée, un Plaidoyer suivi de la distribution solennelle des Prix, clôturait définitivement le tout.

A cette occasion, M. Poulzot faisait imprimer non seulement un Palmarès des récompenses, mais des programmes qui, à eux seuls auraient pu donner une suffisante idée de l'Institution.

En tête, quelque citation latine accompagnée de considérations sur l'éducation (2).

(1) Mgr Dombidau de Crouseilles, par M. le Chan. Pilven, p. 231.

(2) Par exemple, en 1813 : « Vous aurez fait bonne besogne, si vous donnez à la patrie et au peuple un citoyen qui puisse les servir. » (D'après Juvénal, Satire 14).

M. Poulzot ajoute : « Aucun gouvernement n'a poussé plus loin que le nôtre, sa sollicitude sur l'éducation. Puissent ses soins paternels avoir pour résultat le rétablissement des mœurs et des sciences, et le goût du solide ! Puissent cette génération qui se forme consoler la France des maux que lui ont causés l'oubli des principes et l'amour de la nouveauté. »

En 1815 le ton devient sévère et âpre. En épigraphe : « Un temps viendra où la saine doctrine sera abandonnée ». (Saint Paul, Ep. à Timothée).

« Fasse le ciel que nous ne dépravions pas nous-mêmes nos enfants. » (Quintilien, Lib. I. Cap. 3).

« Tout le monde, ajoute l'abbé Poulzot, convient que l'é-

Puis, le résumé de ce qui a été appris dans chaque classe. Après quoi viennent les solennelles formules : « Ont assisté à nos leçons, Messieurs... » et : « Passeront à l'exercice, Messieurs... »

Tous les élèves de la classe sont ensuite indiqués suivant un ordre à la fois logique et chrétien, c'est-à-dire qu'ils sont rangés, non en raison du nom de famille, mais d'après l'ordre alphabétique des prénoms, lesquels se trouvent ainsi à leur place véritable, (Prénoms).

Des signes conventionnels indiquent combien de fois les élèves brillants ont été « Empereurs », ou bien ce qu'ils ont eu de prix.

Sauf pour les basses classes, le Palmarès est en latin.

Enfin, le sujet du Plaidoyer, (où il arrive que toute l'époque se reflète) ; ainsi en 1813 : « Dispute pour les

ducation est une tâche pénible. (Ministère autrefois honorable, maintenant peu profitable et avili). Ce qui en fait la difficulté, c'est (principalement) de se trouver perpétuellement en opposition avec les parents ; c'est que les faibles succès obtenus seront perdus par ceux qui sont les plus intéressés à les seconder. On va se tournant vers les nouveautés, les fables les plus ridicules, les paradoxes les plus absurdes, les systèmes les plus révoltants. (Aussi) pères et mères, vous voyez cette autorité sacrée que Dieu et la nature vous donnaient sur vos enfants, vous la voyez méprisée ; eux-mêmes, vous les voyez sous vos yeux faire naufrage à l'honneur et à la vertu, s'initier à des coteries où ces philosophes d'un jour apprennent *que la raison n'écoute ni père ni maître*, et contractent sans votre aveu des engagements dont le moindre inconvénient est le ridicule.

Puissent ces observations, dictées par l'intérêt que je porte à cette jeunesse à laquelle j'ai consacré vingt années de travaux, vous convaincre que vous êtes vous-mêmes la cause de la dépravation de vos enfants. »

M. Péron, à Saint-Pol, ne tient pas un langage moins attristé. Lui aussi, vers le même temps, parle de la « *dépudeur* » de la jeunesse.

Nous avons transcrit ces considérations pensant qu'elles ne sont pas, hélas ! plus hors de saison qu'il y a cent ans...

armes d'Achille. Harangue d'Ajag ; réponse d'Ulysse ; jugement prononcé par Agamemnon. »

En 1808, nous trouvons à Kérouzéré une soixantaine d'élèves. 150 à Penmarc'h, en 1813 ; (dont les deux tiers environ, pensionnaires). En 1815, il n'y a guère qu'une centaine d'écouliers (1).

(1) Voici, en plus des noms déjà cités au cours du travail, une liste (manifestement incomplète), de prêtres ayant étudié dans les établissements de M. Poulzot :

A Kérouzéré :

Yves Isac, (1787-18), de Cléder.
François Caër, (1787-1856), de Cléder ; recteur de Plouvorn (*).
Jérôme Milin, (1787-1867), de Plougoulm ; recteur de l'île de Batz.
Yves Cadiou, (1789-1839), de Cléder ; aumônier de marine.
Jean Moncus, (1791-1860), de Plougoulm ; recteur de Plouégat-Moysan.
Yves Olivier, (1795-1847), de Plougoulm ; curé de Carhaix.
Jean Quillévéry, (1791-1832), de Cléder ; recteur de Keroenez.
Prosper Creven-Kerverson, (1794-1876), de Recouvrance ; recteur de Guilers.
Jean-Marie Abhervé-Guéguen, (1786-1828), de Plounéventer ; curé de Plouigneau.

A Penmarc'h :

François Quiviger, (1794-1846), de Sibiril ; recteur du Conquet (*).
Yves Le Guen, (1794-1846), de Saint-Divy ; vicaire à Guipavas.
Pierre Bernard, (1791-1856), de Plougoulm ; recteur du Drennec.
Jean Morvan, de Plouguerneau, prêtre en 1819.
Charles Hervoche (1796-1855), de Plouégat-Guerrand ; recteur de Baye.
François Le Borgne, (1791-18), de Plouguerneau, prêtre en 1821.
Yves Quiviger, (1796-1867), de Sibiril ; vicaire à Plabennec.
Goulven Prigent (1796-1835), de Kerlouan ; prêtre en 1819, curé du Faou.
Olivier Kerrien, (1789-1864), de Carantec ; recteur de Loperhet.
François Tanguy, (1792-1871), de Cléder ; recteur du Ponthou.
Yves Guéguen, (1799-1823), de Sibiril ; vicaire à Tréfléz.

Guillaume Abalain, (1796-1837), de Lannilis ; recteur de St-Coulitz.

François Guyader, (1796-1869), de Roscoff ; recteur de Bolazec.

André Boulch, (1796-1835), de Roscoff ; curé de Quimperlé.
Jean-Marie Le Bris (1793-1866), de Plouvien ; recteur de Henvic.

Pierre Jaouen, (1795-1861), de Ploudalmrzeau ; vicaire à Plouzané.

Yves Stéphan, (1801-1847), de Sibiril ; recteur de Kerlouan.

Charles Boga, (1799-1869), de Plouézoch ; recteur de Ploaré.

Olivier Donval, (1798-18), de Sizun ; prêtre en août 1825.

Yves Breton, (1798-1840), de Plouguerneau ; vicaire à Guilers, Brest.

Yves Olivier, (1803-1850), de Cléder ; recteur de Saint-Derien.

François Mercier, (1805-1834), de Lesneven ; vicaire à St-Corentin.

Ajoutons : Barthélemy Vignioloul, (1796-1821), de Lesneven, mort sous-diacre.

Olivier Offret, (1792-1814), de Plougoulm, mort tonsuré.

(*) François Caër et François Quiviger sont indiqués avec François Postec, pour la soutenance de thèses sur la Pénitence, au grand séminaire, en 1809. (Voir pour l'année 1808, le présent travail, p. 81) et « Notice sur les Séminaires », par M. le chan. Peyron, p. p. 160 et suiv. Ainsi, les élèves de M. Poulzot continuaient à faire bonne figure. On prendra peut-être aussi quelque intérêt à consulter un relevé de certains autres noms connus figurant sur les listes d'élèves de M. Poulzot :

Guillaume Bergot, François Du Plessix Quinquis, François Feillet, Barthélemy et Jean Vignioloul, François et Jean La Marre, Auguste Le Jannic, Erasme de Trobriand, Paul de Kerder, Eugène Cabon de Kerandraon, Hippolyte et Eugène Penquer Salaun, de Lesneven.

Mathieu Homon-Kerdaniel, Julien et Victor d'Erm, Fidèle Le Gac de Lansalut, Joseph Kersaintgilly de Saint-Gilles, de Morlaix.

Auguste La Ligne, Philippe Pluchon, Jean Le Prince Taro, Alexis Crouan, Ferdinand Démonstreux, Félix Brunswick, François Pennors, de Brest.

François Le Marié, Joseph Porquier, de Quimper.

Alexandre de Kergariou du Coskaer, des Côtes-du-Nord.

Jean de Kersauson, Plouescat.

Généreux et Alexis Le Borgne de Keraouel, du Faou.

Edouard Kermasson-Kerisac, du Morbihan.

Joseph de La Fruglaye, Ploërmel.

Jean Houeix, Hennebont.

Prosper Radiguet, Jean Foucault, Landerneau.

Joseph Kersauson de Penandreff, Plourin.

Edouard et Adolphe Le Bihannic de Tromenec, Landéda.

Le Collège de Saint-Paul (1)

Rappelons en quelques mots quelle était la situation de ce collège à la fin de l'ancien régime. A la tête, M. le Chan. Péron, principal (2), aidé de sept professeurs et de deux répétiteurs ecclésiastiques. Les élèves étaient au nombre de plus de 400 dont 200 et quelques pensionnaires (3).

Du chef de son collège la ville percevait plus de 140.000 francs par an. Les écoliers riches payaient annuellement 7 livres 10 sous pour l'instruction, et les plus pauvres, non seulement recevaient l'enseignement pour rien, mais pouvaient même aspirer, dans les deux dernières années de leurs études, à une pension gra-

Hippolyte de Grand Saigne, Crozon.
Jean-Baptiste de Coataudon de Kerdu, né à Nuremberg.
Jean de Kerléan, Taulé.
Jean-Marie de Kergariou, Conquet.
François Gillart de Kéranflech, Milizac.
Charles de Crésolles, Dirinon.
Théodore des Cognets, Plougonven.

Dans ses « Souvenirs historiques du Château de Kérouzéré », p. 30, du Rusquec écrit que deux représentants du peuple, en 1848, Kéranflech et Mège, avaient fait une partie de leurs classes à Kérouzéré. Pour ce dernier la chose paraît assez difficile, car dans les « Biographies des Membres de l'Assemblée législative » (Paris, Pagnorre, 1849), Mège est dit né à Sibiril, mais en 1808. Or, l'école secondaire quitta Kérouzéré en 1811.

Quant à de Kéranflech, représentant du peuple, il aurait eu, pour prénoms, d'après ces « Biographies » : Yves Michel ; tandis que l'élève que nous avons rencontré sur les listes de Kérouzéré s'appelle François Guillaume.

(1) Autant que faire se pourra, nous éviterons de reproduire ce qu'on trouverait déjà dans « Le Collège de Léon » par M. Y. Picart, et dans « Les Séminaires de Quimper et de Léon » par M. le Chan. Peyron.

(2) Fils de Yves Péron et de Thérèse Hervet. Né le 14 mai 1751, à Trégondern, paroisse du Minihy de Saint-Pol.

(3) Peu nombreux au collège même, ils l'étaient un peu plus au petit séminaire, (pensionnat annexe du collège proprement dit). Mais la majorité des pensionnaires se trouvait disséminée en différentes maisons de la ville.

tuite que payait Mgr de la Marche aux vainqueurs des concours établis à cette fin.

Lorsque au 13 février 1792, fut décidée la laïcisation et dispersion du personnel (1), on aurait pu prévoir

(1) Il n'est pas toujours aisé de suivre chacun des maîtres ainsi dispersés. Cependant voici quelques détails pour l'abbé Fercoc (Charles-Louis-Saturnin-Marie), ancien professeur de physique, né à Plougourvest, en 1759. Le 12 mai 1791, il avait demandé, mais en vain, à être maintenu en possession de sa chapellenie de Saint-Marc, fondée par Miss. Goulven Habasque, (Testament du 16 avril 1639 et codicille du 6 décembre 1640), à charge d'un office à chant chaque semaine. (Le premier titulaire en fut Miss. Yves Simon, avec succession éventuelle en faveur d'un neveu du fondateur, autre Goulven Habasque. La dite chapellenie devant à l'avenir servir à donner de l'éducation et à former des prêtres).

Dépossédé à la fois de sa chapellenie et de son emploi de régent, le dit Fercoc dut accepter de devenir recteur de Plufur, (actuellement au diocèse de Saint-Brieuc). Puis déporté sur le vaisseau *Les Deux-Associés*, il mourut le 6 septembre 1794, et fut inhumé à l'île Madame. (Abbé Manseau, *Les Prêtres et les Religieux déportés*).

Quant au principal, M. Péron, nous perdons sa trace pendant les trois années qui suivent (1792-1795). Emigra-t-il ? Restait-il caché dans le pays ? Nous ne savons trop. Voici en tout cas, comment s'exprimait, en 1910, le Préfet du Finistère, au sujet de M. Péron : « C'est un prêtre émigré, amnistié, un fanatique, un chouan, mal noté dans les bureaux du ministère, signalé à la police et placé sous sa surveillance, chanoine de Quimper et qui devrait être à son poste. » — On sent tout ce qu'il y a d'acreté dans ce rapport. Ce qui donnerait à croire que malgré tout, M. Péron n'aurait pas de fait émigré, c'est que Mgr de la Marche réfugié en Angleterre depuis le 1^{er} mars 1791, lui avait confié le gouvernement de Léon, et en fit un de ses agents principaux. (Lettres à Mgr Dombidau, 1^o de M. Henry, « Bull. Diocés. Déc. 1917, p. 379 » ; et 2^o de M. Garrec, « Les Séminaires de Quimper et de Léon » par M. le Chan. Peyron, p. 140).

Le 4 Prairial an III, M. Péron déclarait devant le conseil municipal, élire domicile à Saint-Pol. La famille qui l'accueillait lui continua cette hospitalité pendant onze ans. Le 11 Juin 1806, il écrivait à Mgr Dombidau : « Je vous présente les respectueux hommages de mes bonnes hostesses. Impossible de vous exprimer combien elles sont sensibles à l'honneur que vous leur faites et à la préférence que vous leur donnez. Vous ne trouverez chez elles, ni les manières du grand monde, ni ses usages ; elles ne

qu'un tel arrêté amènerait, non la simple transformation, mais la suppression même de l'établissement. De fait, peu de temps après, le nombre des élèves tombait à 10 pour autant de professeurs. Aucune mesure ne devait, de si tôt, relever ce chiffre.

La restauration du Collège. — Aussi dès février 1804, la municipalité désolée va-t-elle prier M. Péron de rédiger un mémoire sur l'instruction qu'on pourrait donner à Saint-Pol. Le sénateur Cornudet (1) qui jusqu'en octobre 1809, résidait en cette ville, chef-lieu de sa sénatorerie, sollicita et obtint du gouvernement le rétablissement du collège comme école secondaire. Du quartier général de Saint-Polten (Autriche), Napoléon, à la date du 13 novembre 1805, autorisa la ville de Saint-Pol à réouvrir son collège dont la restauration fut confiée à M. Péron.

Ce dernier s'en fut alors à Quimper, et dans les trois jours qu'il y passa, arrêta de concert avec l'évêque, les grandes lignes du projet de réorganisation. L'abbé Le Gris Duval avait déjà dépeint au prélat M. Péron

l'ont jamais pratiqué ; mais un bon cœur, une noble simplicité, un attachement sincère pour la religion et une vénération profonde pour ses ministres, et surtout pour ses premiers pasteurs. Une expérience de onze ans me permet de me rendre garant de leurs sentiments et de leur bonne volonté. »

Ajoutons que M. et Mme Salaun de Kertanguy qui avaient caressé l'espoir de donner l'hospitalité à Mgr, eurent du moins l'honneur de le recevoir à leur table. Ils sollicitèrent à cette époque l'autorisation de rétablir la chapelle de Sainte-Anastase, et de fonder dans leur terre de Coatudavel un hôpital tenu soit par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, soit par des Dames de la Sagesse. Ce même M. de Kertanguy, de Mespaul, allait sous peu favoriser le nouveau collège en y soutenant plusieurs étudiants.

(1) Est dit avoir de la famille à la Roche-Bernard et à Nantes. Il habitait à Saint-Pol l'ancien évêché qu'il mit d'ailleurs à la disposition de l'évêque au cas où Mgr Dombidau eût décidé de fixer son siège à Léon.

comme jouissant de la plus haute considération dans tout le diocèse. Mais l'impression directe que fit sur Mgr Dombidau l'ancien vicaire général de Léon, fut également des meilleures, puisque l'évêque reprenant l'idée de son prédécesseur, Mgr André, tint à le placer à la tête du grand séminaire. Honneur et charge que M. Péron ne cessa de décliner (1). Dans une lettre du 9 janvier 1806, il présentait ainsi ses objections :

« L'érection d'un séminaire, Mgr, ne saurait être le premier objet de votre sollicitude pastorale. Les collèges doivent passer d'abord. Il vous en faudrait deux bons : l'un rapproché de vous, et, avec le temps, dans votre ville épiscopale ; l'autre dans cette partie-ci qui est, sans contredit, la plus féconde en ecclésiastiques et la plus propre à repeupler le sanctuaire qui va éprouver un vide effrayant, quelques soins que vous donniez pour le diminuer. Regardez votre séminaire et rappelez-vous les sujets que vous avez ordonnés, d'où sont-ils (sinon du Léon) ? (2)

(1) Une lettre de Saint-Pol apprenait à M. de Poulpiquet que « appeler M. Péron à Quimper serait un mal général et particulier. Beaucoup de personnes regretteraient l'argent donné pour le collège. Les premiers succès de cet établissement passaient tout espoir. Mais si M. Péron le quitte, la plupart des parents retireront leurs enfants, et la moitié des professeurs désertent. Pourquoi ne fait-on pas un supérieur de séminaire de M. Le Fur ? Mgr de la Marche en faisait grand cas ».

Il s'agit de M. Goulven Le Fur, alors recteur de Plou-gourvest. Mort en 1833 curé de Landerneau, à l'âge de 35 ans.

(2) Ce témoignage rendu au Léon nous fournit un des traits caractéristiques de notre personnage qui, en toute occasion, laissait volontiers libre cours à son chauvinisme local. Par ce fait, par exemple, de n'être jamais allé résider à Quimper, malgré ses titres de Supérieur du séminaire, de chanoine titulaire et de Doyen du Chapitre. Si loin même était-il de songer à quitter le Léon qu'il s'efforçait plutôt d'amener l'évêque à s'établir à Saint-Pol. Il lui écrivait, fin de 1806 : « Est-il impossible, Mgr, que vous veniez vous fixer ici ? Vous y seriez avec tant d'agrément ! C'est ce pays qui fera votre consolation où vous en aurez peu ». Un jour aussi, dans une lettre à son ami l'abbé de Poulpiquet, il dira sur un ton mi-sérieux, mi-plaisant : « Je crains que sans t'en douter, tu ne sois (comme vicaire général) devenu un peu Cornouaillais et étranger au pays de Léon. » On saisit là une allusion — très légère d'ailleurs —

Sans le secours de bons collègues, le clergé va tomber dans l'ignorance et la barbarie, et il ne suffira pas d'avoir au séminaire ces nouveaux élèves venus directement de chez les grammairiens de campagne dont chacun réunit le plus qu'il peut de jeunes gens. Comment en effet, un seul homme, avec sa meilleure volonté et ses talents, pourrait-il instruire utilement 60, 80, 100 sujets et au-delà, qui sont tous, ou presque, de force différente ? (1) Ces écoles dans lesquelles on passe à présent dès 7 et 8 ans, ne seront jamais une introduction prochaine aux belles lettres et aux sciences. Des professeurs de philosophie et de théologie ne peuvent travailler immédiatement après ces premiers instituteurs. »

« Je vous envoie, Mgr, les noms de quatre jeunes gens de la conscription de 1806; ils faisaient partie de ceux que M. Poulzot eut l'honneur de vous présenter à la campagne de M. le Maire de Léon (2). Si vous les ordonnez de suite, ils auraient besoin de retourner au collège. Et lors-

à la petite rivalité et jalousie qui, selon l'abbé Le Gris Duval (note à Mgr Dombidau, 1805) séparait un peu les trois clergés, désormais officiellement fondus, de Léon, Tréguier, et Cornouailles. (Chan. Pilven, Mgr Dombidau, p. 11).

Quant au ton de grande familiarité entre M. Péron et le vicaire général, on n'en sera pas surpris lorsqu'on saura qu'ils s'étaient intimement liés d'amitié dès 1770, c'est-à-dire depuis plus de trente-six ans.

(1) M. Péron est peu tendre ici pour les collaborateurs de bonne volonté qui enseignaient de leur mieux, en tous les coins du pays, et qui, dans la crise de l'instruction et du recrutement ecclésiastique, représentèrent, au témoignage précédemment cité de M. de Poulpiquet, une solution de fortune nécessaire et en définitive assez heureuse. Mais il semble que l'âme de M. Péron en ait éprouvé quelque jalousie. Sa lettre par exemple ne révèle-t-elle pas un de ce sentiment à l'égard de son rival de Kérourzé, M. l'abbé Poulzot ? Ajoutons pourtant, afin de lui rendre pleine justice, qu'en fait d'enseignement et de formation de la jeunesse, le principal de Saint-Pol était prédisposé à voir grand. Ses idées et sa valeur personnelles, jointes à ses souvenirs d'ancien régime, lui permettaient de se montrer difficile, et même de porter au maximum les ambitions de l'éducateur.

(2) Chez M. de Kerhorre, à Kerrom, lors de la première visite de l'Evêque à Saint-Pol, Juin 1806.

que vous aurez imposé les mains aux ordinands qui sont à Quimper, commencera une interruption, ou presque interruption, qui ne finira que quand des écoles réglées fourniront des sujets. »

Alors, en vue d'établir une de « ces écoles réglées », l'ancien principal se mit en campagne. Outre un secours de 4000 francs, l'administration préfectorale ayant, comme pour le collège de Quimperlé, accordé de faire une quête, M. Péron imprima une circulaire destinée à stimuler les générosités dans le Léon. De son côté, M. de Troérin, vicaire général depuis mai 1806, seconda le mouvement au cours de ses visites (4). La ville de Saint-Pol, non compris l'appoint de la partie rurale également bien disposée, fournit 5000 francs, « somme prodigieuse en raison des circonstances ».

Une des ressources (2) sur lesquelles M. Péron déclarait compter, lui était promise par M. Richou, curé de Saint-Thégonnec (3).

« Avant la révolution, dit-il, ce Monsieur avait placé 4000 livres sur les Etats de Bretagne, et 2500 sur le clergé de France, pour une fondation à faire au collège de Léon. Depuis le 18 thermidor an X, M. Richou est inscrit sur le grand livre de la dette nationale à raison de 280 livres de rente. Ce Monsieur en effet n'a pas émigré, mais a été seulement déporté après la loi d'août 1792 contre les prêtres non assermentés, et son bien patrimonial n'a pas été confisqué. Il a pu rentrer paisiblement dans sa place. Cette rente consolidée procurerait à notre établissement un commencement de revenu stable ».

(1) Sauf toutefois pour Brest et Recouvrance, où, par exception formelle, il fut décidé qu'on ne ferait point passer la dite circulaire.

Le Maire de Plabennec, de son côté, s'opposa à cette quête.

(2) Voir pour les autres, « Le Collège de Léon par M. Y. Picart. p. 187 ».

(3) Ancien recteur de Guimiliau, Mort le 13 juin 1809.

Les réparations. — Sans désespérer, M. Péron pressa les travaux. A cette fin, il s'efforça d'obtenir les matériaux de l'église des Minimes qui, avec ses trois chapelles collatérales entièrement découvertes, menaçait ruine. De ces matériaux il se servirait pour restaurer le Creisker, jadis chapelle du collège et qui devait le redevenir. Dès la fin de 1806, en effet, il était visible que la chapelle provisoirement adoptée allait se trouver insuffisante pour le nombre croissant des élèves. Néanmoins le Creisker ne fut pas prêt de si tôt. Les travaux s'y poursuivaient encore dans le cours de 1808, grâce à un secours de 5.000 francs accordé par le gouvernement. Un décret impérial du 3 septembre 1807 avait autorisé M. Péron à liquider la situation en ce qui concernait l'ancien couvent des Minimes. Aussi lorsqu'en eut lieu la vente en mai suivant, le principal se réserva le pavé et les portes pour le Creisker. (C'est probablement à cette même époque qu'y fut transféré l'autel sculpté venant aussi des Minimes et qu'on voit dans le côté sud).

« Comme les bénédictions font partie des pouvoirs que Votre Grandeur a bien voulu me continuer, écrivait M. Péron à l'Evêque, j'en ferai usage, si vous n'êtes pas dans votre diocèse lorsque la chapelle sera rendue à l'état de décence qui permettra de la réconcilier et de s'en servir » (1). En janvier 1809, « ayant trouvé du bois sec », le principal faisait faire la chaire.

Pour son établissement il demandait en outre les dé-

(1) Le 10 novembre 1807, il disait avoir béni la maison et oratoire des Dames Ursulines, lesquelles cependant ne reprirent pas encore leur habit religieux, se trouvant, faute d'aumônier, dans l'obligation de sortir. Parmi elles il y avait une demoiselle de Tromelin, sœur de l'un des vicaires généraux, gravement malade à ce même moment. « C'est, dit M. Péron, une belle âme que le Seigneur achève de purifier ».

bris du mobilier des Demoiselles de la Retraite (1). Ce mobilier en effet appartenait au diocèse, et Mgr de la Marche par une déclaration expresse, l'avait mis à la disposition du principal du collège.

Puis, toutes choses étant suffisamment prêtes du côté matériel, M. Péron demanda que l'établissement fût ouvert sous le nom de collège Napoléon le Grand, mais l'Evêque ne dut pas donner son assentiment, car l'ancienne dénomination subsista de Collège de Léon.

Le personnel. — Découvrir et choisir des professeurs constituait une préoccupation bien autrement grave. « Presque tous les Maîtres dont j'ai besoin, disait M. Péron, ont des établissements lucratifs. Ils ne peuvent que perdre en s'attachant à cette nouvelle école où l'on aura en vue l'intérêt de la jeunesse et de la religion et non la fortune des Maîtres. C'est ce qui rend quelques-uns difficiles et lents à se déterminer. » Néanmoins, et malgré l'absence de M. Cozanet désigné pour Kérouréré, la question du personnel semble avoir été des plus heureusement résolue. Car peu après la première rentrée qui eut lieu au commencement de novembre 1806, le principal écrivait : « J'ai la

(1) L'une d'elles, Mademoiselle de Kerguelen, était parente de M. de Kéroulas titulaire depuis décembre 1781 de la prébende fondée par Hamon Barbier par testament du 24 décembre 1544. Dans cet acte le fameux abbé léguait au Chapitre deux maisons prébendales (dont l'une acquise d'un sieur de Trédern), et qu'il habita, à charge de payer par an à ses héritiers deux pots de vin et cinq sous monnaie. Le 8 mai 1791, l'abbé de Kéroulas sollicita d'être maintenu en possession de sa prébende. Le Directoire de Morlaix le débouta de sa demande, mais sa maison prébendale continue toujours à porter son nom. M. Péron se proposa d'en faire l'acquisition en 1824 et affecta à cet effet une somme de 10.000 francs qu'il légua au séminaire de Quimper. Grâce à cette libéralité, la maison de Kéroulas a servi jusqu'en 1911, (sauf une interruption de 1830 à 1837), de pensionnat ecclésiastique, annexe du Collège.

satisfaction, Mgr, de vous apprendre que tous les professeurs font ma joie, mes délices, qu'ils sont remplis de l'esprit de leur état, pénétrés de la grandeur et de l'importance de l'œuvre, doués de zèle, et agissant dans le plus parfait accord (1).

Même satisfaction en 1808 : « Je vous dois, Mgr, de nouveaux remerciements pour nous avoir envoyé M. Carn (2). Il ajoute à mon bonheur en vivant avec les autres professeurs dans la meilleure intelligence, et remplissant tous ses devoirs avec la plus édifiante exactitude. » — 1810. — « Les Maîtres sont excellents, pleins de zèle et de talent ». — 1820. — « Je n'ai encore jamais été aussi content de mon personnel ».

Les élèves. — Le nombre des élèves était également rassurant. Plus de 140 dès les débuts; 180 en avril 1807; 300 en 1810; 330 en 1811. Ainsi la progression était constante. Encore faut-il remarquer que ces chiffres ne représentaient que les écoliers au-dessus de la 6^e. Les commerçants pour une langue ou pour une autre, n'appartenant pas à l'établissement. Mais ces débutants, une quarantaine environ de jeunes latinistes, étudiaient en ville où deux excellents maîtres et grammairiens, MM. Saout et Cocaign, tenaient des écoles, véritables pépinières pour le grand collège.

Voici quelle était au commencement de 1809, la ré-

(1) Parmi ces professeurs figurait M. Poncin dont on a précédemment parlé. Ce maître fut chargé du service paroissial, le dimanche, d'abord à Santec, puis à Roscoff (dont il fut plus tard recteur), après la mort, en novembre 1806, de Julien de la Bourgonnière, ecclésiastique zélé, en vénération dans la paroisse, et pour cause : il n'avait pas, bien que sa tête fut mise à prix, quitté son troupeau durant toute la révolution. Sans la tourmente, Mgr de la Marche l'eût appelé à un canonat à Léon. Avait quatre sœurs et deux frères, l'un cadet de la marine, l'autre capitaine dans Royal Cantabre.

(2) Voir plus haut, Kérouréré, 23 novembre 1808.

partition des élèves : sur un total dépassant 210, il y avait au collège même, 24 pensionnaires à 300 fr. chacun, (sauf un à 450 fr.); 70 autres prenaient pension en ville à des prix variant de 240 à 120 fr. Une trentaine de chambriers recevaient leur subsistance de chez eux. 24 écoliers étaient entretenus par la charité des fidèles. Ajoutons un pareil nombre d'externes. Enfin 5 précepteurs ou répétiteurs avaient leur pension pour leur travail (1).

« Les avantages du pensionnat au collège, disait M. Péron, font désirer d'en être. Mais le pays est trop pauvre pour en profiter. Toutes les conditions souffrent. Les paysans ne peuvent payer leurs fermes. Les marchands et les propriétaires même sont dans la détresse.

(1) On ne lira pas sans intérêt ces lignes de M. de Courcy, « Esquisses, p. 122. » Ce qui donne vie et mouvement à Saint-Pol, c'est le collège et ses nombreux externes, jeunes paysans de 15 à 25 ans, qui, se destinant à l'état ecclésiastique, ont laissé couper leurs longs cheveux. Ils se réunissent à 8 ou 10 dans la même chambre, vaste grenier sans cheminée, qui n'a d'autre meuble qu'une table de chêne entourée de bancs. Ils passent dans ce galetas presque tous les intervalles des classes ; ils y travaillent, fument ou jouent ; ils y prennent leur maigre pitance ; ils s'y couchent souvent sans draps, étendus tout habillés sur un matelas. Ils puisent au même encrier, se passent le gradus et le rudiment, se disputent en hiver la clarté avare d'un mince chandelle fixée dans le goulot d'une bouteille, ou les émanations d'une terrine de cendre chaude qu'ils ont louée, en se cotisant, chez le fourrier. Le mardi, leurs familles leur apportent les provisions de la semaine, du beurre, du lard, un grossier pain d'orge, quelquefois des crêpes. Il y en a qui sont nourris par la charité publique, et qui viennent, à tour de rôle, dîner dans une des maisons nobles. Quelques-uns sont mutins et tapageurs comme de vrais bazochiens du moyen âge ; d'autres aiment passionnément l'étude et s'y livrent avec une espèce de frénésie. Ils se privent de nourriture, et échangent une partie de leurs provisions contre quelques bouts de luminaire, qui leur permettent de travailler plus avant dans la nuit. On en a vu transcrire en entier, à force d'abnégation et de patience, les livres classiques qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter, et jusqu'à des dictionnaires. »

Or les cinq sixièmes de nos écoliers sont enfants de cultivateurs et d'artisans ».

Une autre cause de gêne apportée aux études est à signaler; elle provenait du gouvernement qui, par les décrets du 17 mars et 18 septembre 1808, avait décidé de prélever sur chaque étudiant, le vingtième du droit d'enseignement, (fixé à 36 fr. par an à Saint-Pol), ainsi que du prix de la pension. Insignifiante pour le droit d'enseignement, la rétribution exigée devenait onéreuse avec le 2^e décret. Elle risquait d'appauvrir le collège (lequel se suffisait, mais à grand'peine), et surtout de tarir le recrutement. Fort heureusement, les écoliers pouvaient espérer en l'aide bienfaisante de personnes dévouées, et « trouver des ressources dans cette bonne ville (de Léon), et dans la charité soit des ecclésiastiques, soit des habitants de cette commune ».

« Un grand nombre des élèves de la campagne faisait pendant les vacances, une quête qui leur assurait du pain durant le reste de l'année. Ils allaient encore à Noël chercher leurs étrennes et se procuraient par là de quoi payer les mois d'instruction; la charité des fidèles subvenait à tout ou à peu près, pour cette indigente jeunesse. » (Semblable cueillette se pratique encore de nos jours, tout au moins à Plouguerneau, où les clercs déjà sous les ordres, accompagnés de ceux qui vont entrer au séminaire, font une quête en septembre. A cette occasion, les futurs séminaristes revêtent la soutane qu'ils ne quittent plus ensuite. C'est leur prise d'habit). Il faut aussi tenir compte des quelques secours qu'accordait l'évêché, et dont M. de Poulpiquet parlait en ces termes :

« Je puis vous assurer, Mgr, que vous soutiendrez ici deux ou trois écoliers, et même davantage, avec ce que vous payez pour un seul chez M. Rochedreux, (à Meilars), où les 15 ou 16 qui s'y trouvent vous reviennent à 3000 fr.

par an, (soit près de 200 fr. par élève). Ici, il suffirait de donner aux étudiants de 36 à 60 livres. Il ne sera nécessaire de payer la pension entière, (soit au plus 120 livres), qu'à un très petit nombre ».

L'évêque n'y fit nulle difficulté. A la fin de 1807, il écrivait aux curés et desservants, qu'il lui était possible de donner quelques secours aux élèves des collèges, et qu'il se proposait d'établir des concours pour cela, l'année suivante. Le principal de Saint-Pol reçut 3000 francs en 1810, et en 1815, nous voyons l'évêché accorder 1000 francs aux seuls écoliers de Bodilis (1). D'autres qualités plus précieuses rachetaient dans cette clientèle du collège, l'infériorité des dons de la fortune. « La classe la moins aisée était en effet, celle qui fournissait les meilleurs sujets pour tous les états, mais surtout pour l'état ecclésiastique ».

Les études. — Avec le nombre des écoliers, le niveau des études allait aussi s'élever graduellement. Mais au début, M. Péron ne s'illusionnait pas. » Les élèves ont sur ceux d'autrefois, au moins un an de retard. Ceux

(1) Nous nous en voudrions de ne pas relater à ce propos la supplique suivante d'un élève indigent : « Mgr. Les personnes charitables, (dont M. Labous, premier vicaire à Brest), qui m'entretiennent au collège depuis deux ans, ne pouvant continuer leurs officieux services, j'ose Mgr, me reposer sur votre âme généreuse, et espérer pouvoir un jour vous dire avec Virgile : *Ante leves ergo pascentur in æthere cervi*, etc..., c'est-à-dire : « Les cerfs brouteront dans l'air, les mers abandonneront leurs poissons à sec sur le rivage, le Parthe et le Germain, échangeant leurs frontières, s'abreuveront l'un, aux eaux de la Saône, l'autre à celles du Tigre, avant que les traits de ce jeune Dieu s'effacent de mon cœur ! »

Comment une requête si poétiquement appuyée n'aurait-elle pas atteint sa fin ? L'auteur devait parvenir au sacerdoce et fréquenter l'élément auquel il fait allusion. La lettre est signée : Jean-Marie Buccaille ; (1788-1872), de Granville. Fut aumônier de première classe de la marine, et chan. honor.

de quatrième actuellement n'ont guère que 18 mois de latin, et ne savent pas le français » (1).

Sur l'invitation de l'abbé Liautard (2), l'évêque avait décidé d'envoyer tous les ans, un ou deux sujets à Paris, pour y suivre les cours, remplir les fonctions de répétiteurs, et se former au professorat. M. Péron en éprouva quelque gêne.

« Je connais l'institution de la rue Notre-Dame, et le zèle de ses directeurs. Mais nous n'avons (en 1807, et de même en 1808), en aucune classe, de sujets distingués et éminents, ni personne qui puisse figurer avec honneur là où les études approchent de leur ancienne force. (3) Un de nos bons élèves de 4^e qui est notre meilleure classe, étant parti pour l'école de M. Liautard, comptait y briller au moins en 5^e. Or, pour le rendre capable d'entrer même en

(1) En 1807, signalant le conscrit Louis-Marie Floch, de Plouzévédé, (frère du vicaire de Lesneven), comme ayant eu un mauvais billet, M. Péron ajoute : « Il ne sait ni le latin, ni le français ».

(2) L'abbé Liautard, de la première promotion de Polytechnique, avait fondé rue Notre-Dame des Champs, une institution qui est devenue en 1822, le collège Stanislas.

(3) A ce moment cependant se trouvait au collège de St-Pol, Joseph-Marie Graveran, le futur évêque de Quimper. Quoiqu'en écrive le Chan. Téphany, « Vie de Mgr Graveran, T. I, p. 13 », il ne paraît pas que le jeune homme ait laissé discerner sa valeur, (ni même sa vocation), au moins en 1808. Il figure au Palmarès, mais sans avoir été « empereur » dans l'année. Toutefois, il convient d'ajouter que n'ayant alors que 14 ans, il était notablement plus jeune que ses condisciples. Plus tard, l'évêque l'enverra lui aussi à l'école de M. Liautard. Il y suivit les cours de mathématiques, ainsi qu'à Louis-le-Grand et songea un moment au concours de Polytechnique.

Nous n'essaierons point d'indiquer, comme pour Kérourzé, les futurs prêtres. — ils sont trop — formés de 1806 à 1820, à Saint-Pol. — M. Y. Picart, a, de son côté, publié une liste d'anciens élèves plus marquants. On pourrait y ajouter beaucoup de noms représentant la noblesse du pays. A tout le moins sont à citer : Daniel Miorcec de Kerdanet, (1792-1874), de Lesneven, l'archéologue et historien si connu ; et l'abbé Hervé Roudaut, (1793-1847), de Guissény, qui fonda le collège de Lesneven.

Signalons aussi qu'en 1819, on compte jusqu'à 7 petits écoliers d'Outre-Manche, dans la seule classe de 8^e.

cette classe, il a fallu le mettre jusqu'à Pâques sous un répétiteur. Ailleurs on sait le français; ici, il faut l'apprendre. Nos meilleurs d'aujourd'hui ne valent pas, ce me semble, les médiocres des anciennes écoles. »

Par une autre résolution, l'Evêque avait en 1808, appelé au séminaire de Quimper, onze élèves qui n'avaient fait que leur quatrième et ordonné que quelques autres fussent, au collège, avancés d'une classe. On aurait pu penser que cet appel comblait les vœux du pieux principal. N'avait-il pas lui-même sollicité la chose ? « Pourrai-je, Mgr, envoyer à la tonsure, (Septembre 1808), quelques sujets bien disposés ? Cela nous donnerait un petit clergé pour les dimanches et fêtes, et nous les exercerions aux fonctions des ordres mineurs. » Ainsi les écoliers pouvaient bien prendre le chemin de Quimper, mais à condition qu'ils en revinssent. Interrompre les études classiques, soit, mais non les écourter et abandonner définitivement. Or telle était bien pourtant la pensée de l'Evêque. D'où émoi de M. Péron :

« Cette mesure, Mgr, nuira à ces onze élèves (1). Ils ne seront jamais ce qu'ils eussent été. Cela nuira à leur ministère et à la considération dont ils auraient joui, et sera également funeste à notre établissement où 60 écoliers vont demeurer sans précepteur, ainsi qu'aux divers pensionnats de la ville, où ils assuraient la discipline. Ce

(1) Voici les noms de ceux qui poursuivirent leurs études ecclésiastiques :

René Le Gléau, (1797-1810), de Ploumoguier, mort acolythe.

Jean Anton, de Saint-Frégant, prêtre le 7 mars 1810.

Prigent Le Bail, (1777-1848), de Plougonvelin ; recteur de Plouyé.

Jean-Marie Cor'a, (1782-1829), de Kernilis ; recteur de Pencran.

Jacques Choquer, (1787-1820), de Plouézoch ; recteur de Plouégat-Guerrand.

François Le Névez, (1770-1842), de Plougonven ; recteur de Motreff.

sera un coup de foudre pour cette institution naissante dont le tombeau va toucher de près le berceau. »

M. Péron ajoutait que de telles décisions, à supposer que les élèves consentissent à s'y plier, ne pouvaient que couvrir de ridicule le principal.

Observations et ton déplurent à l'Evêque qui répliqua en substance : « Permettez-moi de croire que vous avez assez d'autorité pour que vos écoliers vous obéissent. Quant au ridicule, rassurez-vous, je l'endosserai moi-même. Mais des nécessités impérieuses m'obligent à rendre ma conduite indépendante de toutes les écoles secondaires, même dirigées par des ecclésiastiques. Aussi je vous déclare que j'appellerai au séminaire ceux à qui sa Majesté accordera des bourses, et que je ferai monter des élèves d'une classe à la classe supérieure. »

M. Péron se le tint pour dit. A la lettre d'excuses qu'il adressa alors au Prélat, celui-ci répondit par des paroles très affectueuses. L'incident pouvait paraître effacé. Il semblerait néanmoins, que de ce moment ait daté une moindre chaleur dans les relations, en attendant que la froideur apparaisse plus sensible lorsqu'après le retour du roi en 1815, fut agitée la question du rétablissement d'un évêché à Léon.

Du niveau des études, cause indirecte de ces tiraillements, nous dirons encore que, tout inférieurs que fussent les écoliers de St-Pol comparativement par exemple, aux étudiants de l'abbé Liautard à Paris, ils ne laissaient pas de dépasser déjà ceux des autres établissements de la région. Afin d'ailleurs d'atteindre ce résultat, rien n'était négligé : Il y avait au collège un cours de vacances. Tous les écoliers de la ville, (de 30 à 40), étaient réunis sous la conduite d'un bon maître

qui les « retirait de dessus le pavé, et les maintenait dans l'habitude du travail ».

Par ailleurs dans le cours de l'année, les répétiteurs apportaient un appoint précieux au Principal et aux professeurs. A ces élèves, les mieux doués des hautes classes, étaient confiés de petits contingents de condisciples; en cas de nécessité, ils assuraient les suppléances et remplaçaient les maîtres. Sur eux enfin, reposait la discipline dans les diverses pensions de la ville. « Un professeur, disait M. Péron, n'est guère que pour le temps de la classe. Il trace le plan des études; mais sans les précepteurs, il ne peut bien suivre les écoliers. Je visite de mon mieux les différentes pensions. Mais sans précepteur, comment en répondre ? »

Ainsi, en multipliant ces précepteurs, on améliorait les études. Ce qu'on put bientôt constater. En 1807, un élève de seconde de Quimper n'entrait qu'avec peine en 4^e à Léon. En 1810, les écoliers venus d'ailleurs étaient obligés de descendre d'un, deux, et quelquefois trois ans.

En cela le principal ne se faisait pas faute de se livrer à un légitime orgueil. Voici du reste, quelques échos de ses consolations et de ses joies.

10 Mai 1807. — M. le Préfet est arrivé à Léon (1). Tous les étudiants en corps ont été le complimenter. Le compliment était bien fait et fut accueilli avec bonté. Tout le monde était attendri de la nouveauté du spectacle. M. le Préfet demanda un jour de congé, promit des prix et invita à dîner le jeune homme, M. Le Borgne de la Tour, qui l'avait harangué. M. de Kerhorre,

(1) A l'occasion de la naissance du fils qu'il avait eu de son mariage avec Mlle de Kerhorre, fille du maire de St-Pol. C'est sans doute cet enfant que nous trouvons en 7^e en 1817. Mais dès 1806, un autre fils de M. Miollis suivait les cours du collège.

maire de Saint-Pol, invita un autre élève, et tous deux eurent l'honneur de dîner avec M. le Préfet qui en fut très content. »

La distribution des prix, le 13 août fut très brillante. Le préfet et le maire y assistaient. Vrai jour de triomphe pour M. Péron, lequel écrivait quelques jours plus tard : « Les progrès des élèves sont étonnants. Toute la ville est dans l'admiration. Leur travail a été si bien soutenu que ceux que des affaires de famille ont rappelés chez eux pendant trois semaines ou un mois, n'ont pu reprendre leur rang à leur retour. »

Il paraîtrait qu'à partir de 1810 les études ne laissaient plus à désirer, car M. Péron écrivait : « S'il était possible de conserver nos élèves pour finir tous leurs cours, le collège serait plus nombreux et plus fort qu'avant la révolution. » Ce desideratum allait être réalisé progressivement, en 1813 par la création d'un cours de marine (1), et en 1815, par l'obtention d'une chaire de philosophie. L'établissement aurait désormais tous les degrés de l'enseignement, depuis la 9^e jusque, et y compris, la logique. Mais déjà deux ou trois ans auparavant, Mgr Dombidau déclarait « que le collège

(1) A l'arrivée de M. Graveran comme professeur. Ce cours dura jusqu'en 1868. Etant curé de Brest, M. Graveran siégea par honneur au jury d'admission pour la marine, et à ce titre eut à examiner le prince de Joinville. Lors de sa nomination à l'Evêché de Quimper, quelques officiers de marine qui ne connaissaient ni sa valeur ni son élévation récente à l'épiscopat, crurent pouvoir, au cours d'un dîner au ministère des cultes, manifester les difficultés que la religion offrait à leur raison. Après les avoir poliment réduits au silence, M. Graveran ajouta : Rien d'étonnant, messieurs, qu'un prêtre l'emporte en théologie. Je vous en prie, parlons mathématiques, astronomie et marine. Vous y serez certainement plus forts que moi. » Quelle ne fut pas la surprise des officiers de trouver dans le curé un savant supérieur à eux, même en leur partie ! (Vie de Mgr Graveran par Maupied, passim).

de Léon où les études sont très fortes, a toujours mérité les éloges des Inspecteurs de l'Université et de l'Académie ».

En 1815, passage à Saint-Pol du marquis de Montmorency. « Dès que le Général (préalablement complimenté par l'administration municipale au bout du cimetière), a été dans la rue, la cloche du collège s'est fait entendre. Les maîtres et les écoliers ont formé la haie des deux côtés de la rue. Tous criaient à pleine tête : « Vive le Roy ! Le Général m'a dit au collège qu'il en avait connu le vénérable fondateur à Londres. Il est parti très satisfait, et à vrai dire, le compliment était bon ».

1816. — Visite du Préfet. « Il a paru très satisfait des établissements de Saint-Pol et surtout du collège. Il a dit à un ami : Notre collège (de Quimper) reçoit 4000 francs par an pour demeurer toujours en guenilles. Celui-ci ne reçoit rien, et voyez comme il est entretenu ! Il n'y manque pas un demi carreau de vitre ! »

30 octobre 1819. — « Je jouis, mon cher de Poulpiquet, d'un moment de joie pure et délicieuse : mon neveu (2) fait une tournée triomphale dans les classes. Il est aujourd'hui dictateur en 5^e, et un paresseux que j'a-

(2) M. Péron s'occupait aussi très fort d'un neveu de son ami, Louis Célestin de Poulpiquet. L'enfant était étourdi. Pour le dire, sans le dire, à « Tonton l'abbé », impossible de prendre plus de manières et de périphrases que M. le Principal : « Ton neveu fait des progrès. Mais sa grande vivacité multiplie les barbarismes. Cependant il cherche ses mots ; mais soit qu'il lise mal, soit qu'il écrive autrement qu'il ne lit, soit qu'il oublie ce qu'il vient de lire, le barbarisme se présente toujours ; tandis que l'enfant qui s' imagine avoir donné toute son attention, parierait volontiers tout ce qu'il a, que le mot est exactement copié, il est tout étonné et tout déconcerté lorsqu'on lui montre le contraire. Il ne serait pas surpris que ce fût un tour joué et que le dictionnaire fût falsifié. »

Nous voyons en outre M. Péron prodiguant ses soins aux deux neveux du chan. Boisdaniel, de Quimper.

vais puni, me donna la note : tout très bien ! Que Dieu est bon ! Mes larmes coulent. »

Nous ne saurions passer sous silence ce compte-rendu du principal, après la distribution des prix en 1829. « La fête a été des plus brillantes et des plus satisfaisantes. Il est difficile de semer plus de loyalisme dans un petit coin de terre. La presque totalité de nos spectateurs était yvre, yvre, yvre de joie ! Ceux qui ne partageaient point l'allégresse générale n'osaient pas le témoigner, et applaudissaient comme les autres. Quand tout fut fini, personne ne voulait s'en aller ».

Les difficultés. — Se tromperait malgré tout qui croirait que la situation n'offrait que des roses. Si nous n'avions les lettres de M. Péron, on aurait peine à penser que l'homme qui exprimait si souvent son contentement et en termes si vibrants, fût le même qui ait aussi tracé les lignes suivantes :

« La place n'est plus tenable. Le courage m'abandonne. Je suis comme anéanti. Bien que Dieu bénisse cet établissement entrepris pour sa gloire, il n'y a que les vœux et les motifs de la foi qui puissent y soutenir. »

Quelles étaient donc les difficultés qui accablaient ainsi cet homme en apparence si fortement trempé ?

D'abord la question de la circonscription, encore que le gouvernement impérial, au début du moins, ait assez volontiers exempté les jeunes clercs ou futurs clercs, dont Mgr Dombidau lui communiquait les listes. Écoutons à ce sujet M. Péron, au 15 avril 1807 :

« Je ferai, Mgr, donner toute la publicité possible au nouveau témoignage de protection que Sa Majesté vient d'accorder à la religion, en vous laissant les jeunes gens que vous lui avez demandés. Si vous pouvez vous assurer d'avoir même ceux qui ont le billet noir, nous serions sans inquiétude pour notre succession dans le sacerdoce. »

Mais par la suite, les exemptions ne furent pas aussi libéralement concédées.

Il y avait, en outre, les soucis financiers. M. Péron se plaignait que les crédits qu'on lui allouait de Quimper fussent insuffisants. Il s'en ouvrait à son ami de Poulpiquet :

« Si j'avais la moitié de ce que vous dépensez inutilement, j'en ferais un usage très précieux. Si nous sommes du diocèse, pourquoi n'en partage-t-on pas les fonds avec nous ? Et pourquoi ordonner des quêtes et chercher de l'argent (jusque parmi nous) ? Et exiger que nous fournissions ainsi des verges pour nous battre et du feu pour nous brûler ? Votre petit séminaire ne se borne pas à prendre nos indigents; il reçoit et gratis nos écoliers fortunés. Ce n'est pas difficile avec une recette comme la vôtre : les fonds ne vous manquent pas. Nous, nous n'aurons pas de quoi, bientôt, payer nos domestiques. Il me faudrait toucher annuellement 15.000 francs. Or nous n'avons pour payer le traitement des maîtres et pour faire les réparations, que le revenu (36 fr. par élève) du droit d'enseignement ».

La mutation continuelle des professeurs est un autre sujet de désolation : « Quant ils commencent à avoir quelque capacité et à connaître leur état, on nous les enlève ».

Autre difficulté : Un surmenage incessant, en raison de la correspondance et d'une paperasserie administrative qui exige des écritures à l'infini. « Les jours et les nuits n'y suffisent pas. » M. Péron d'ailleurs ne travaillait que de plus en plus lentement. L'âme chez lui, restait somme toute des plus jeunes. Mais les nerfs avaient vieilli. « Ma main est d'ordinaire d'une si grande gaieté, qu'il suffit qu'on veuille l'appliquer à écrire pour qu'elle se mette à danser ».

Mais ce qui plus que tout, mettait du noir au tableau, c'était les obstacles que rencontrait le zèle de l'éducateur. Echo en cela de M. Poulzot, voici ce qu'écrivait M. Péron :

« Je remercie tous les jours la divine bonté d'avoir dai-

gné se servir de moi pour cette œuvre que je mets de beaucoup au-dessus de l'apostolat. Car l'apôtre ne saurait durer longtemps. Avec lui finit son ministère. Mais peut-être Dieu me fera-t-il la grâce d'établir une succession d'apôtres qui ne finira qu'avec le monde. Cette idée, Mgr, me fit solliciter une place dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Elle m'a fait entreprendre de rétablir ce collège et me soutient dans les peines et les dégoûts inséparables de ma place. Car quand on connaît la jeunesse de la révolution, on n'en devient, à mon âge, l'instituteur, ni par goût, ni par inclination ».

Ailleurs, sans viser un collège plus qu'un autre, il parlait

« de la corruption qui règne parmi les jeunes gens de l'époque, et même chez des enfants qui agissent avec une dépuceur dont de son temps, on ne paraissait avoir aucune connaissance. Les nouvelles générations causeront bien du chagrin si on ne réussit à leur inspirer une piété solide, ce qu'il faudra faire malgré un grand nombre de parents. On a multiplié les plus détestables ouvrages ; un zèle infernal les colporte ; une jeunesse inconsidérée les lit avec avidité. Beaucoup de parents sont les premiers à en mettre entre les mains de leurs enfants. Dans cette malheureuse petite ville, il y en a trois magasins ».

Avec les mauvaises lectures étaient encore à redouter les mauvaises compagnies, lesquelles, disait M. Péron, se trouvent dans les billards. Il y en a trois que je ne réussis pas à faire fermer à nos élèves dont quelques-uns s'y glissent, surtout le soir, et en hiver. Ceux que j'y découvre (1) n'y retournent pas, mais la cupi-

(1) M. Péron visitait par lui-même, on l'a vu, les diverses pensions et en faisait ainsi, dans une certaine mesure, la police. Mais quelle complication et quel surcroît dans sa charge ! Ce danger des billards et leurs inconvénients pour le collège n'étaient pas chose nouvelle. Voici la mesure dont ils furent déjà l'objet sous l'ancien régime : 20 juin 1786. Un arrêt du Parlement porte règlement pour les habitants qui tiennent jeu de billard à Saint-Pol, et le déclare commun pour toutes les villes du ressort.

« Le procureur du Roi, estimant qu'on ne peut trop surveiller des établissements de cette sorte, par rapport aux

dité les cache avec soin pour jouer, boire, etc. Voilà ce qui, joint au mouvement général des idées en France, motivait les craintes du vieux principal.

Peut-être eussent-elles été plus facilement écartées, si un projet qu'avait conçu l'Evêque avait pu trouver sa réalisation. Mgr Dombidau eût voulu avoir une école spéciale pour les jeunes gens qui se destinaient au séminaire.

« Car, disait-il, nul ne connaît mieux que moi, les excellentes dispositions des chefs de l'Université. Mais ils sont mortels. Je dois prévoir l'avenir (1). Je suis bien décidé à profiter de la liberté que me laisse l'art. IV du décret du 9 avril 1809; MM. de Tromelin et de Poulpique m'ont fait espérer de pouvoir établir le collège de Saint-Pol en école spéciale, (ce que d'ailleurs il est déjà en fait), vu que tous les professeurs y sont ecclésiastiques. Ce serait du reste rendre à sa première destination ce collège fondé par le dernier évêque du Léon (2) et par les dons de son clergé, pour être son petit séminaire. De plus cette ville est de tout le diocèse, celle où les mœurs sont les plus pures, où la piété règne dans toutes les classes des citoyens. »

Par ailleurs le nouveau Préfet, Bouvier du Molard, jeune auditeur au Conseil d'Etat, signalait que l'Evêque de Quimper avait à deux reprises, offert des pro-

jeunes gens qui y passent un temps précieux que leurs parents croient qu'ils emploient à leur éducation, la Cour défend aux dits habitants de Saint-Pol tenant jeu de billard, de s'immiscer dans l'état de cabaretier ou de traiteur, ni de donner à boire ou à manger, à peine de 30 livres d'amende applicable à l'hôpital ou au bouillon des pauvres malades, ni de donner à jouer aux cartes ou aux dés, etc., ni sous la même peine, d'ouvrir les jeux de billard les dimanches et fêtes chômées, lesquels jeux devront être fermés à 8 h. du soir en hiver, et à 10 h. en été.

(1) Que de fois depuis les faits n'ont-ils pas justifié cette méfiance prévoyance du sage prélat !

(2) Deux services se chantent encore pour le repos de l'âme de Mgr de la Marche, et de M. Péron, les jours qui précèdent la distribution des Prix.

fesseurs ecclésiastiques pour tous les collèges et pour toutes les classes (1).

Mais la municipalité, même appuyée par le sénateur Cornudet, et par Fontanes le Grand Maître de l'Université, eût beau insister en ce sens, M. Miollis, (lequel en cette affaire n'avait pas des vues aussi larges que le préfet du Morbihan), ne cessa de faire opposition. Finalement la demande de l'évêque fut rejetée par le ministre des Cultes, à la date du 29 octobre 1840, sous le prétexte un peu incompréhensible, qu'une telle école eût absorbé bientôt tous les établissements avoisinants.

Le collège de Léon resta donc ouvert aux catégories les plus diverses d'élèves. Nonobstant cette situation, il continua à fournir son contingent habituel de futurs séminaristes. Dès lors, études classiques et recrutement sacerdotal ont leur fonctionnement assuré. Notre présent travail pourra et devra en conséquence se clore avec la vingtième année du siècle, la période de transition et de reconstruction que nous voulions étudier ayant nettement pris fin. Puisse aujourd'hui semblable crise dans le repeuplement des séminaires ne pas se dénouer moins promptement ni moins heureusement !

Abbé G. PONDVEN,
Inspecteur diocésain.

ERRATA

Lire à la 16^e ligne de la page 22 : « *Je remercie Dieu, Monseigneur, des grâces qu'il a fait à* » au lieu de : « *tude et l'épuisement nous empêchent de la consacrer à* ».

(1) Schmidt : La Réforme de l'Université Impériale.

Diocèse de
Quimper & Léon
Evêché de Quimper & Léon

Document numérisé en 2016